



Plan Climat Air Energie Territorial 2025-2031

TOME 3 Plan d'action

Introduction

Le présent document présente le plan d'action 2025-2031 du PCAET de Flers Agglo.

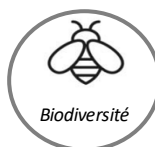
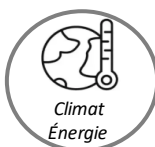
Le plan d'action est le résultat des nombreuses séances de travail / concertation menées autour de l'appropriation du diagnostic et de la formulation de la stratégie pour aller dans le sens des objectifs Climat Air Énergie nationaux et régionaux.

Au total le plan contient 44 fiches actions réparties dans les axes et sous axes de la stratégie rappelés ci-après :

Axes et sous-axes du plan d'action du PCAET de Flers Agglo	Nombre d'actions
Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire	14
1-1 Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique	6
1-2 Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air	5
1-3 Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité	3
Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives	11
2-1 Développer et accompagner les emplois dans la transition écologique	3
2-2 Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques	5
2-3 Soutenir une offre de services prenant en compte les nouveaux enjeux du territoire (santé, climat, environnement...)	3
Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie	11
3-1 Encourager le déploiement des énergies renouvelables	2
3-2 Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation	4
3-3 Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives	5
Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique	8
4-1 Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux enjeux de transition (énergie, économie circulaire, climat)	2
4-2 Engager les élus et agents du territoire à s'adapter aux changements climatiques et à la sobriété énergétique	6
Total général	44

Contenu des fiches actions :

- N° et titre de l'action
- Axes
- Sous axes
- Plans et programmes liés le cas échéant
- Type : Atténuation / Adaptation
- Etat d'avancement
- Échéance
- Contexte
- Description de / des actions
- Objectif
- Pilotes / Structures porteuses de l'action
- Partenaires / autres services associés
- Indicateurs de suivi (ex : Budget objectif réalisés, ...)
- Indicateurs d'impacts environnementaux liés :



Code couleur des indicateurs d'impact :



- Descriptif des dépenses en investissement
- Descriptif des dépenses en fonctionnement
- Aides / Subventions potentielles

Sommaire

Axes, sous-axes et actions	Pages
Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire	
1-1 Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique	
Action 1 - Accompagner la rénovation énergétique des logements privés	5
Action 2 - Accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux et communaux	6
Action 3 - Accompagner la rénovation énergétique des locaux à vocation économique	7
Action 4 - Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété des bâtiments publics	8
Action 5 - Sensibiliser les ménages et les salariés aux ecogestes, à la sobriété et à l'efficacité énergétique	9
Action 6 - Accompagner et améliorer la sobriété énergétique de l'éclairage public	10
1-2 Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air	
Action 7 - Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles et restaurer la continuité écologique	11
Action 8 - Protéger et optimiser la ressource en eau	12
Action 9 - Améliorer la biodiversité du territoire	13
Action 10 - Sensibiliser et faire évoluer les pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air	14
Action 11 - Préserver et agir en faveur de la biodiversité au sein de Flers Agglo et des communes	15
1-3 Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité	
Action 12 - Traduire les enjeux Air Energie Climat dans le futur PLUiH	16
Action 13 - Accompagner les particuliers et investisseurs lors de l'instruction des permis de construire	17
Action 14 - Prendre en compte la biodiversité et l'Urbanisme Favorable à la Santé dans les projets publics	18
Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives	
2-1 Développer et accompagner les emplois dans la transition écologique	
Action 15 - Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique	19
Action 16 - Développer des zones d'activités labellisées RSE	20
Action 17 - Mise en œuvre des éco-défis en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	21
2-2 Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques	
Action 18 - Valoriser les circuits-courts auprès de la population	22
Action 19 - Sensibiliser les élus, les agents aux enjeux agricole du territoire	23
Action 20 - Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective	24
Action 21 - Construire et dispenser un cycle d'animation auprès de scolaires sur les thématiques du paysage agricole normand, de la production maraîchère et de l'équilibre alimentaire	25
Action 22 - Créer un restaurant d'insertion solidaire valorisant les circuits courts	26
2-3 Soutenir une offre de services prenant en compte les nouveaux enjeux du territoire (santé, climat, environnement...)	
Action 23 - Adapter les productions aux besoins du territoire et aux changements climatiques	27
Action 24 - Mettre en place un budget participatif orienté vers des projets d'éco-citoyenneté	28
Action 25 - Instaurer un bonus pour l'attribution par Flers Agglo de subventions aux associations prenant en compte le changement climatique	29
Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie	
3-1 Encourager le déploiement des énergies renouvelables	
Action 26 - Accompagner la planification énergétique territoriale	30
Action 27 - Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables	31
3-2 Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation	
Action 28 - Prévenir, réduire et valoriser les déchets	32
Action 29 - Accompagner les acteurs économiques dans la réduction de leurs déchets	33
Action 30 - Améliorer la collecte des déchets issus de l'activité de Flers Agglo et de la ville de Flers	34
Action 31 - Mettre en place un plan numérique responsable à l'échelle de Flers Agglo	35
3-3 Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives	
Action 32 - Développer le réseau cyclable sur le territoire de Flers Agglo	36
Action 33 - Multiplier le nombre de vélo du territoire et développer l'apprentissage du vélo	37
Action 34 - Augmenter le stationnement vélo	38
Action 35 - Favoriser le développement du tourisme à vélo et des animations autour du vélo	39
Action 36 - Développer les transports collectifs et sensibiliser en interne à l'éco-mobilité	40
Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique	
4-1 Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux enjeux de transition (énergie, économie circulaire, climat)	
Action 37 - Information du grand public sur les actions du Plan Climat Air Energie Territorial	41
Action 38 - Proposer une offre d'achat groupé d'énergie pour les particuliers	42
4-2 Engager les élus et agents du territoire à s'adapter aux changements climatiques et à la sobriété énergétique	
Action 39 - Accompagner les agents et élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la qualité de l'air	43
Action 40 - Accompagner les élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la transition écologique et le changement climatique.	44
Action 41 - Prendre en compte l'impact environnemental des manifestations publiques et de l'agglomération dans leur organisation	45
Action 42 - Renforcer les ambitions de la commande publique durable et responsable	46
Action 43 - Mettre en place un budget vert	47
Action 44 - Elaborer et mettre en œuvre le Contrat d'Objectifs Territorial	48
Analyse des impacts environnementaux potentiels, opportunités et point de vigilance de l'évaluation Environnementale Stratégique	49

Accompagner la rénovation énergétique des logements privés

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire

Sous-Axe : 1-1 Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Plui-H + Pacte Territorial + OPAH RU

Contexte

Flers Agglo a mis en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couvrant l'ensemble du territoire, qui se termine le 31 mars 2026. Parallèlement, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est en cours sur la commune de Flers jusqu'au 31 décembre 2026, ainsi qu'une OPAH-RU sur la Ferté-Macé qui prend fin le 31 août 2029.

Afin d'assurer la continuité des actions engagées, une étude pré opérationnel sera menée en 2025 pour déterminer les conditions et les objectifs d'un Pacte Territorial à partir du 1er avril 2026, ainsi que d'une nouvelle OPAH-RU sur Flers à compter du 1er janvier 2027. L'objectif est de pérenniser la dynamique engagée sur le territoire en accompagnant les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique. Cela passe par les conseils personnalisés sur les travaux et un accompagnement dans le montage des dossiers de subvention pour améliorer la performance énergétique des logements. Un carnet de suivi du logement permettra de suivre l'évolution du logement après la rénovation et d'évaluer l'impact des travaux sur le confort des occupants et leur consommation énergétique.

Description de / des actions

- Mettre en place un Pacte Territorial sur les 42 communes de Flers Agglo et une OPAH-RU sur Flers dès 2026, pour accompagner les propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique.
- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des copropriétés, en soutenant les syndicats et les syndicats de copropriétaires dans leurs projets.
- Elargir les amplitudes des Espaces France Rénov' sur le territoire de Flers Agglo afin d'accompagner les propriétaires dans les écogestes et l'efficacité énergétique après travaux.

Objectifs

- 300 tonnes de CO2 économisés par an
- 150 logements rénovés par an, avec une amélioration de la performance énergétique
- 150 logements passant à un chauffage plus performant
- 25 logements basculant vers un chauffage électrique plus performant par an

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAM)

Partenaires / services associés

Opérateurs, ANAH, Région, Département, Action Logement, Banque des Territoires

Indicateurs

- Quantité de CO2 évité
- Nombre de logements rénovés/an
- Nombre de logements utilisant un chauffage plus performant du point de vue énergétique
- Nombre de copropriétés accompagnées/an
- Nombre de propriétaires reçus dans les Espaces France Rénov'/an
- Nombre de propriétaires accompagnés dans les éco-gestes.

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat
Énergie



Déchets
Économie
circulaire



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

80 000 € pour le pacte Territorial
A définir pour l'accompagnement à la rénovation et
l'augmentation des permanences France Renov

Fonctionnement

Appel à à bureau d'étude et prestataire à définir

Aides / Subventions potentielles

ANAH
Banque des Territoires
Région
Flers Agglo

Accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux et communaux

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire

Sous-Axe : 1-1 Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : PLUiH

Contexte

Les bailleurs sociaux ainsi que les communes qui ont un parc de logements locatifs ont l'obligation de rénover leurs logements afin de répondre aux exigences de performances énergétiques. Ainsi, à partir de 2025, les logements devront atteindre au minimum la classe F, et à partir de 2028, la classe E, pour pouvoir être proposés à la location. Enfin à partir de 2034, les logements devront répondre à la classe D minimum.

Dans le cadre des programmes de rénovation urbaine, Flers Agglo incite les bailleurs sociaux à anticiper les rénovations thermiques. Et lors de la Conférence Intercommunale du Logement qui est organisée annuellement par Flers Agglo, la programmation pluriannuelle des organismes est présentée.

Par ailleurs, de nombreuses communes de Flers Agglo disposent d'un parc de logements locatifs souvent vieillissant et nécessitant de lourds travaux de rénovation thermique. Flers Agglo souhaite mobiliser ce parc social dans un programme de rénovation énergétique.

Description de / des actions

- Echanger avec les bailleurs sociaux lors de réunions techniques annuelles et lors des Conférences Intercommunales du Logement sur une programmation pluriannuelle de travaux de rénovation énergétique des logements sociaux équilibrée sur le territoire de Flers Agglo.
- Identifier le nombre de logements communaux en classe E, F et G lors de l'étude préopérationnelle du Pacte Territorial et étudier les accompagnements financiers pouvant être mobilisés par les communes pour des travaux de rénovation énergétique.

Objectifs

- 785 logements sociaux rénovés d'ici 2030 sur Flers Agglo
- Réaliser un état des lieux des logements communaux

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAM)

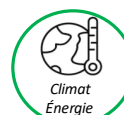
Partenaires / services associés

Région, Etat, Orne Habitat, Logissia, communes

Indicateurs

- Nombre de logements sociaux rénovés thermiquement
- Réalisation du diagnostic sur les logements communaux

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir pour l'accompagnement des bailleurs sociaux et l'étude des solutions de financement

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

A définir

Accompagner la rénovation énergétique des locaux à vocation économique

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire

Sous-Axe : 1-1 Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : Territoire d'industrie, Action cœur de ville, Petites villes de demain

Contexte

Flers Agglo soutient les entreprises industrielles, les artisans et/ou commerçants qui ont un projet de rénovation énergétique des bâtiments au travers de la mise en place d'aides financières, de diffusion de l'information, d'accompagnement à l'ingénierie financière, à la recherche, le cas échéant, de locaux à restructurer dans une logique de sobriété foncière et énergétique.

Description de / des actions

- Formaliser des plans d'actions de soutien et d'accompagnement
- Etablir une cartographie des acteurs relais spécialisés dans la transition écologique et énergétique (ex : ADEME) pour faciliter la mise en lien avec les porteurs de projets
- Etablir une cartographie des acteurs relais spécialisés dans le financement des projets (ex : Region Normandie, ADEME...)
- Soutenir les projets des entreprises en faveur de la transition énergétique
- Accompagner et faciliter les recherches de locaux des entreprises
- Poursuivre les aides immobilières pour les entreprises du territoire y compris les commerçants/artisans.

Objectifs

- Soutenir le développement économique du territoire et engager des démarches de décarbonation : sobriété énergétique et recours aux énergies renouvelables

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAT)

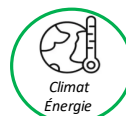
Partenaires / services associés

OCM ACTe, ADEME, Flers AGGLO, Etat, PETR, Chambres Consulaires, Région, Département

Indicateurs

- Nombre de projets accompagnés par l'ADEME
- Nombre de projets accompagnés par l'OCM ACTe
- Nombre de projets accompagnés par Orn'Immo (Flers Agglo, Département)

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir pour la mise en lien des porteurs de projets avec les partenaires

Environ 160 000€/an (20 000€ par projet) pour les

commerçants OCM ACTe

Environ 20 000€ / an (2 000€ par projet en moyenne) pour les

commerçants n'ayant pas bénéficié de l'OCM ACTe

Fonctionnement

A définir pour la mise en lien porteurs de projets / partenaires

Non applicable pour les autres mesures

Aides / Subventions potentielles

Environ 50% par l'ADEME (ingénierie + investissement)

fonds vert

PETR

Flers Agglo

Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété des bâtiments publics

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire

Sous-Axe : 1-1 Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Long terme

Plans et programmes liés : Aucun

Contexte

Un schéma directeur immobilier est en cours de rédaction sur la ville de Flers et Flers Agglo. Il devrait être approuvé au conseil municipal de la ville de Flers et au conseil communautaire de Flers Agglo fin 2025. En parallèle, une démarche est engagée avec le TE61, avec l'appui d'un économiste de flux. L'agent a pour mission d'identifier les bâtiments publics énergivores. Cette action permettra par la suite de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement afin de maîtriser les consommations d'énergies. De plus, depuis 2020 un budget est alloué sur les consommations d'énergies (50 000€ / an 'budget ville' + 'FLA').

Description de / des actions

Pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics, la ville de Flers et Flers Agglo devra :

- Finaliser le diagnostic énergétique des bâtiments publics et définir un programme pluriannuel d'investissement
- Suivre et optimiser les consommations énergétiques de la ville de Flers et de Flers Agglo
- Relayer l'information aux communes de l'accompagnement du TE61
- Finaliser le Schéma Directeur Immobilier. Il sera constitué d'un tome général, puis divisé en plusieurs tomes thématiques.

Objectifs

- Réduire les consommations d'énergies pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000m² d'ici 2030 de 40%, 2040 de 50%, 2050 de 60%
- Faire des opérations de rénovation globale via des opportunités
- Sortir des énergies fossiles pour passer sur des énergies décarbonées
- Mettre en place des outils de management énergétique (tableau de bord)

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DP)

Partenaires / services associés

TE61, ADEME, CEE

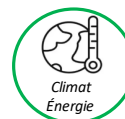
Indicateurs

- Nombre de diagnostics énergétiques
- Nombre de campagnes de communication
- Mise en oeuvre du Schéma Directeur Immobilier

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

Entre 50 et 100 000 € pour le diagnostic énergétique des bâtiments publics

A définir pour les campagnes d'informations et la mise en œuvre du SDI

Fonctionnement

Participation de 7 000€ de la Ville de Flers & de Flers Agglo

Mise à disposition d'agents en interne

Aides / Subventions potentielles

Programme ACTEE (financé par les CEE)

...

Sensibiliser les ménages et les salariés aux ecogestes, à la sobriété et à l'efficacité énergétique

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire

Sous-Axe : 1-1 Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique

Type d'action : Sensibilisation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Aucun

Contexte

Selon l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée en 2022, 24% des ménages flériens sont en précarité énergétique et 80% des logements sociaux sont classés D, E, F et G. Selon les données de l'ADEME, 87 logements du centre-ville de Flers sont classés en G. Le taux de pauvreté est quant à lui de 25 %. Le CCAS de Flers développe en complément du Conseil Départemental des aides financières basées sur un Quotient Familial et a créé une aide supplémentaire basée sur le reste à vivre. Ainsi, au total en 2023, le CCAS a aidé 61 foyers à régler leurs factures d'énergie (électricité et gaz) pour un montant de 8 062 €. Il est donc nécessaire de sensibiliser les ménages, à la fois par le biais d'actions collectives (action 5.1) et par le biais d'accompagnement individuel (action 5.2) pour aider les habitants à réduire leur consommation énergétique.

Description de / des actions

L'objet du projet est de réaliser au domicile des ménages, des diagnostics énergétiques sur Flers (comment sont ils identifiés pour de la démarche OPAH RU) afin de proposer aux locataires et/ou aux propriétaires des solutions concrètes pour diminuer leur consommation énergétique et donc le montant de leurs factures (électricité et eau).

Le projet se déroule sur deux ans : un an de déploiement et évaluation l'année suivante. S'il fonctionne, une recherche de financement pour le rendre pérenne sera à envisager.

Objectifs

- Réaliser un diagnostic énergétique à domicile pour faire un état des lieux du logement et des habitudes de consommation
- Transmettre les bonnes pratiques pour faire des économies d'énergie.
- Sensibiliser le propriétaire à l'état énergétique du bâtiment et informer sur les aides financières existantes pour la rénovation (OPAH-RU sur la ville)
- Diminuer la consommation énergétique et gagner en confort.

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DSOL)

Partenaires / services associés

Conseil départemental, Régie des quartiers, Service Habitat et des eaux de Flers Agglo, Bailleurs sociaux, EDF

Indicateurs

- Baisse de la consommation des ménages
- Nombre de dossiers orientés
- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombres d'appareils énergivores changés

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat Énergie



Déchets Économie circulaire



Ressource en eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

1550 € pour l'achat de kit d'économie d'énergie et d'outils pour le diagnostiqueur

Fonctionnement

3 600 € de prestation de service
3 000 € de secours financiers pour les ménages
550 € de communication Mise à disposition des travailleurs sociaux du CAS

Aides / Subventions potentielles

3 600 € (Conseil Départemental et EDF- prix AMI ACTAS)

Accompagner et améliorer la sobriété énergétique de l'éclairage public

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire

Sous-Axe : 1-1 Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : 0

Contexte

L'éclairage public constitue une source significative de consommation énergétique pour les collectivités. Les gisements d'économie d'énergie sont d'autant plus importants que le parc est globalement vétuste (en moyenne près de 40% des luminaires en service ont plus de 20ans).

De plus, l'éclairage public représente également l'une des principales sources de pollution lumineuse pouvant avoir des impacts indéniables sur la biodiversité locale nocturne.

A l'échelle nationale, l'énergie consommée par l'éclairage public représente : 41% des consommations d'électricité des collectivités territoriales, 16% de leurs consommations toutes énergies confondues, 37% de leur facture d'électricité.

Les enjeux économiques et environnementaux incitent les collectivités locales à développer des démarches économes dans la conception et la gestion de leurs voiries et espaces publics.

Description de / des actions

Pour améliorer la sobriété énergétique de l'éclairage public, la Ville de Flers et Flers Agglo s'engagent à travers les mesures suivantes :

- La Ville de Flers a décidé de rénover la totalité de ses points lumineux en LED d'ici 2030.
- Flers Agglo aura aussi un rôle d'accompagnement, en encourageant les communes à remplacer les luminaires des bâtiments communaux et de l'éclairage public. Notamment par l'obtention des Certificats d'Economies d'Energies par le biais de marché de Flers Agglo.
- Flers Agglo va étudier la faisabilité de modifier les sources d'énergie dans les bâtiments publics vers des énergies renouvelables (CAPFL'O, ...) pour supprimer les chauffages au fioul.
- Les communes de Flers Agglo vont poursuivre leurs mesures d'extinction de l'éclairage.

Objectifs

- Optimiser le patrimoine public des collectivités dans une perspective de sobriété électrique et de substituer les systèmes de chauffage aux énergies fossiles
- Diminuer la consommation énergétique

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DEP)

Partenaires / services associés

Communes, TE61

Indicateurs

- Taux du parc des communes en éclairage public passé en led
- Taux de l'éclairage dans les bâtiments communaux et communautaires remplacés
- Nombre de systèmes de chauffage remplacés
- Nombre de kwh économisé/an

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

A définir

Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles et restaurer la continuité écologique

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire

Sous-Axe : 1-2 Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Contrat Territorial "Eau et Climat" AESN / Stratégie biodiversité / Contrat Local de Santé

Contexte

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), Flers Agglo porte la responsabilité des engagements pris par l'État français pour respecter les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

Il convient de rappeler que l'atteinte du bon état des masses d'eau fixé par la DCE, dépend grandement de la gestion et de l'entretien des cours d'eau (gestion de la ripisylve, pose de clôtures et d'abreuvoirs, gestion des embâcles), de la restauration de la continuité écologique (libre circulation des espèces biologiques et transport naturel et suffisant des sédiments) et de la restauration hydromorphologique des cours d'eau.

Description de / des actions

Le territoire de Flers Agglo est composé de 4 sous bassins versants :

- le sous-bassin du Noireau,
- le sous-bassin de la Rouvre,
- le sous-bassin de la Varenne,
- le sous-bassin de la Maure.

Afin de diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles des cours d'eau et restaurer la continuité écologique, Flers Agglo a créé une Entente sur le bassin versant du Noireau, sur le bassin versant de la Rouvre et sur le bassin versant de la Varenne. Ces ententes permettent de mutualiser les actions de protection de la ressource en eau à l'échelle des bassinsversants. Un technicien rivière a été embauché à l'échelle de ces ententes pour engager le programme de travaux visant à diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles et à restaurer la continuité écologique.

Objectifs

- Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
- Restaurer la trame verte et bleue

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAM)

Partenaires / services associés

Agence de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne, Région Normandie, Europe, EPCI membres des Ententes

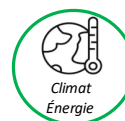
Indicateurs

- % du bassin-versant diagnostiqué
- Linéaire de haies plantés / an et par bassin-versant/an
- Linéaire de cours d'eau restauré / an et par bassin-versant
- Nombre d'ouvrages supprimés ou aménagés par bassin-versant
- Nombre de STEP mise aux normes en dispositif d'auto-surveillance
- Nombre de plans de gestion réalisés par bassin-versant

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

80 000€ pour la réalisation des diagnostics érosion

120 000€ pour la restauration des cours d'eau

100 000€ pour la suppression ou l'aménagement des cours d'eau

Fonctionnement

20 000 € (fourniture d'appareil de métrologie, pose et raccordement ...)

Aides / Subventions potentielles

AESN

AELB

Région

Protéger et optimiser la ressource en eau

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire

Sous-Axe : 1-2 Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : Contrat Territorial "Eau et Climat" AESN et Contrat Local de Santé

Contexte

La Région Normandie a confié à un groupe de chercheurs et experts normands l'étude des conséquences locales du changement climatique pour éclairer l'action politique et mieux informer le grand public. En référence au Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), la Région Normandie a créé un GIEC normand. Leur rapport sur la ressource en eau du territoire, présente actuellement une diminution des débits des cours d'eau, une augmentation de la température de l'eau, des tensions sur la ressource lors des périodes de sécheresse. Les projections futures indiquent que le changement climatique devrait amplifier la diminution de la ressource en eau à la fois de surface et souterraine, à une dégradation de la qualité de l'eau et à des inondations plus intenses et plus fréquentes. Les projections mettent aussi en avant la croissance de conflits d'usages ainsi que des restrictions plus fréquentes et plus longues selon les périodes.

Description de / des actions

Dans ce contexte mouvant et incertain, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Flers Agglo met en place déjà plusieurs actions pour protéger et optimiser la ressource en eau :

- Instaurer des périmètres de protection autour des captages
- Mettre en œuvre les prescriptions de protection
- Suivre dans le temps les prescriptions
- Gérer sobrement la ressource en eau (maintien du rendement de réseau de distribution)

Objectifs

- Disposer des arrêtés préfectoraux sur 100% des points de captages (d'ici 2030)
- Avoir mis en œuvre 100% des prescriptions (d'ici 2035)
- Maintien du rendement du réseau de distribution (= à 90%)

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DEA)

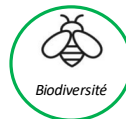
Partenaires / services associés

Véolia, les Agences de l'eau (Loire Bretagne et Seine Normandie), Syndicat des Eaux

Indicateurs

- Disposer des arrêtés préfectoraux sur 100% des points de captages (d'ici 2030)
- Avoir mis en œuvre 100% des prescriptions (d'ici 2035)

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir pour la mise en œuvre des dispositions sur les captages NA
900 000 € sur la gestion de la ressource en eau

Fonctionnement

Aides / Subventions potentielles

Agences de l'eau (Loire Bretagne et Seine Normandie)

Améliorer la biodiversité du territoire

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire

Sous-Axe : 1-2 Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : Stratégie biodiversité, PLUIH, Contrat Local de Santé

Contexte

Le changement climatique a un impact sur les espèces végétales et animales à en jeu pour la santé humaine : expansion de l'aire de répartition du moustique tigre en France métropolitaine, l'expansion de la chenille processionnaire favorisée par le réchauffement du climat. Des hivers sans gelée favorisent également la prolifération des tiques, vectrices de la maladie de Lyme. Il apparaît judicieux de sensibiliser les habitants à l'augmentation des zoonoses. Flers Agglo a amorcé une réflexion sur une stratégie Biodiversité avec l'appui du CEREMA en 2023. Ces premières réflexions avaient mis en évidence la nécessité de sensibiliser les élus, les services et le grand public, d'améliorer la connaissance du territoire et de la biodiversité en tissant des partenariats, et enfin d'avoir une approche transversale des projets en cours à travers le prisme de la biodiversité.

Description de / des actions

- Identifier les zones humides à fort enjeu sur le territoire de Flers Agglo à préserver et à restaurer, les intégrer dans le futur PLUI-H.
- Mener des travaux d'éradication ou de circonscription des espèces invasives : deux passages par an d'arrachage de la balsamine sont organisés tous les ans sur les rives du Noireau et sur la Vère. Le service d'espaces verts de la ville de Flers est sensibilisé au risque de développement de la Renouée du Japon, Buddleia de David, la Berce du Caucase et aux techniques d'éradication.
- Accompagner la plantation des espaces boisés avec des essences adaptées au changement climatique : Flers Agglo se fera le relais d'information et de mise en relation des propriétaires d'espaces boisés (privés, communes) avec les partenaires pour intégrer les essences adaptées au changement climatique dans les espaces publics, dans les parcelles boisées ou à reboiser.
- Favoriser les Atlas de Biodiversité Communaux
- Mener des campagnes de sensibilisation auprès des habitants sur l'augmentation des zoonoses pour donner des informations synthétiques sur les modes de transmission, les principaux symptômes chez l'animal et chez l'homme et les mesures de prévention recommandées

Objectifs

- Préserver et/ou restaurer les zones humides à fort enjeu
- Lutter contre le développement des espèces végétales invasives
- Choisir les essences adaptées au changement climatique
- Sensibiliser au développement des zoonoses

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAM et DAT), ville de Flers (DEP), communes

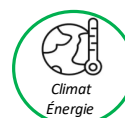
Partenaires / services associés

Associations environnementales, Conservatoire des Espaces Naturels, Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie, Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne,

Indicateurs

- % de zones humides identifiées à l'échelle du territoire de Flers Agglo
- Nombre de chantiers d'éradication d'espèces végétales invasives
- Nombre de commune impliquée dans le choix d'essences adaptées au changement climatique
- Nombre d'ABC sur Flers Agglo
- Nombre de participants aux sessions de sensibilisation

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

250 000 € pour l'identification des zones humides
A définir pour l'accompagnement aux plantations des espaces boisés et la valorisation des ABC de la biodiversité

Fonctionnement

A définir pour les travaux d'éradication
Adhésion de 1500 € pour FA pour l'accompagnement aux plantations
Agent en interne pour les relais d'information
800 € pour les campagnes de sensibilisation
2500 €/an pour les ABC biodiversité

Aides / Subventions potentielles

Agence de l'eau
ARS
OFB

Sensibiliser et faire évoluer les pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire

Sous-Axe : 1-2 Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air

Type d'action : Sensibilisation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Contrat Local de Santé et Atelier Santé Ville

Contexte

Nous passons 80% de notre temps dans des espaces clos (habitat, travail, ERP...). Les sources de pollution sont nombreuses : tabagisme, moisissures, matériaux de construction, mobilier, produits d'entretien... Les troubles de santé potentiellement associés à une mauvaise qualité de l'air intérieur (QAI) sont nombreuses et variées. Les pathologies du système respiratoire sont le plus souvent rapportées.

Les expositions aux polluants chimiques de l'air intérieur, le plus souvent chroniques, concernent de faibles doses sur de longues périodes. Certains polluants cancérigènes comme le radon peuvent être retrouvés dans l'air intérieur.

En France, on estime à 19 milliards d'euros/an le coût de la mauvaise QAI. Il est donc nécessaire de mettre en oeuvre des actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans les logements.

Description de / des actions

- Poursuivre la mise en oeuvre des campagnes annuelles de sensibilisation au gaz radon
- Promouvoir les campagnes de sensibilisation autour des polluants de l'air intérieur (cycle d'animation "Je dis stop aux polluants") et développer de nouvelles actions autour des perturbateurs endocriniens
- Former les agents sur la qualité de l'air intérieur en vue d'une acculturation commune
- Promouvoir au sein de la collectivité des achats plus sains (mobilier, produits d'entretien, matériaux de construction)
- Communiquer sur la qualité de l'air extérieur à partir des données de l'ATMO Normandie
- Développer un pollinarium sur la ville de Flers en partenariat de l'association des Pollinariums Sentinelles de France

Objectifs

- Eduquer et encourager le grand public et les collectivités à devenir des acteurs de promotion de la qualité de l'air
- Poursuivre les campagnes de sensibilisation au gaz radon dans les habitations et milieux scolaires
- Faire émerger une prise de conscience et d'appropriation des gestes de prévention pour lutter contre les polluants intérieurs
- Promouvoir des actions de communication auprès des habitants sur les

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAT)

Partenaires / services associés

ARS, CPIE, SIRTOM, Mutualité française, ATMO, Pollinarium Sentinelle de France

Indicateurs

- Nombre de kits radon distribués
- Nombre d'habitations avec travaux suite aux diagnostics
- Nombre de contrôles effectués sur la campagne suivante
- Nombre d'agents de la collectivité sensibilisés
- Nombre de personnes présentes aux ateliers de sensibilisation aux ateliers QAI
- Taux de satisfaction des participants
- Nombre d'actions de sensibilisation autour du pollinarium

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat Énergie



Déchets Économie circulaire



Ressource en eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

4.000 €/an pour les campagnes de sensibilisation au gaz radon
0 € pour la formation des agents (si CPIE)
1.000 €/an pour les campagnes de sensibilisation aux polluants de l'air intérieur

Aides / Subventions potentielles

CPIE/ARS

Préserver et agir en faveur de la biodiversité au sein de Flers Agglo et des communes

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire

Sous-Axe : 1-2 Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : Territoire durable 2030

Contexte

La biodiversité est fortement touchée par le changement climatique, alors même que les espèces et leurs habitats sont déjà fragilisés par les activités humaines : l'étalement urbain, les pollutions, la surexploitation des ressources et la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Pourtant la biodiversité joue un rôle essentiel dans la régulation du climat : elle capte et stocke le carbone, elle détermine le cycle de l'eau.

Les modifications du climat qui s'enregistrent à l'échelle régionale vont entraîner dans les prochaines années des modifications de répartition géographique des espèces, des modifications physiologiques et phénologiques. Plusieurs types de milieux naturels seront susceptibles de subir des modifications de leur fonctionnement écologique en raison des conséquences du changement climatique.

Description de / des actions

Dans la perspective de s'adapter aux effets du changement climatique et lutter contre l'érosion de la biodiversité, Flers Agglo continuera de mettre en place des actions pour préserver la biodiversité par les mesures suivantes :

- Faire un état des lieux de la végétalisation de la ville de Flers pour reconstituer la trame paysagère, favoriser la biodiversité pour capter et stocker du carbone
- Privilégier les espaces végétalisés, les sols drainants, désimperméabiliser les espaces existants lors des nouveaux aménagements d'espaces publics,
- Relancer la réflexion autour des îlots de fraîcheur et identifier les actions à mettre en place en conséquence
- Poursuivre les expérimentations d'éco-pâturage communales

Objectifs

- Adapter le territoire de Flers Agglo aux conséquences du changement climatique et améliorer les conditions de vie présentes et futures des citoyens

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DEP)

Partenaires / services associés

Etat, entreprises publiques, Agences de l'eau, ANCT,

Indicateurs

- Réalisation de l'état des lieux
- Nombre îlot de fraîcheur
- Superficie désimperméabilisée

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

Etat
Entreprises publiques
Agences de l'eau
ANCT
Banque des territoires
FEDER

Traduire les enjeux Air Energie Climat dans le futur PLUiH

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire**Sous-Axe : 1-3 Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité**

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : PLUiH

Contexte

Actuellement, le territoire de Flers Agglo est couvert par un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur 14 communes, 7 PLU communaux, 8 cartes communales. Certaines communes relèvent du règlement National d'Urbanisme. L'élaboration d'un PLUiH couvrant les 42 communes permettra de définir un projet de territoire, de prendre en compte les nouveaux enjeux d'aménagement, d'environnement, d'adaptation et d'atténuation au changement climatique afin de disposer d'un document cohérent et unique sur le territoire de Flers Agglo.

Description de / des actions

L'élaboration d'un PLUiH à l'échelle de Flers Agglo devra faire l'objet d'une nouvelle délibération de prescription pour définir les objectifs et les modalités de concertation. Le PLUiH comprendra différents documents notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le zonage, le règlement écrit, les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le Programme d'Orientation et d'Actions. Ce nouveau document de planification devra être compatible avec le PCAET. Et à ce titre, le PLUiH devra notamment :

- Prendre en compte les effets du changement climatique et les risques naturels ;
- Limiter l'étalement urbain en mobilisant les dents creuses, en facilitant le changement de destination ou la restauration du bâti existant ;
- Renforcer les centralités ;
- Préserver et renforcer les trames vertes bleues et noires ;
- Intégrer les notions d'aménagement favorable à la santé ;
- Réduire l'imperméabilisation et favoriser l'imprégnation des Eaux Pluviales dans les sols.

Objectifs

Le PLUiH devrait être opposable vers 2031 afin que le territoire dispose d'un document unique intégrateur de planification prenant en compte les enjeux d'atténuation et d'adaptation du territoire aux changements climatiques

Maître d'ouvrage et Partenaires**Pilote**

Flers Agglo (DAM)

Partenaires / services associés

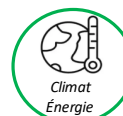
Communes, personnes publiques associées, toutes directions de Flers Agglo, habitants (concertation)

Indicateurs

- Prescription du PLUiH en 2026
- Opposabilité du PLUiH en 2031

Autres impacts sur l'environnement

Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires**Investissements**

À définir

Fonctionnement

À définir

Aides / Subventions potentielles

À définir

Accompagner les particuliers et investisseurs lors de l'instruction des permis de construire

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire**Sous-Axe : 1-3 Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité**

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : PLUiH

Contexte

Flers Agglo a la compétence instruction et délivrance des Autorisations du Droit des Sols (ADS) par délégation des communes couvertes par un document d'urbanisme (sauf actuellement sur La Ferté Macé). À ce titre, le service urbanisme conseille les porteurs de projets en amont ou en cours d'instruction des ADS sur le respect des réglementations, mais aussi sur l'intégration des projets dans l'environnement. Flers Agglo souhaite renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans l'instruction des ADS.

Description de / des actions

Le service urbanisme conseille actuellement les porteurs de projet sur le respect des réglementations, mais aussi sur l'intégration paysagère par exemple et le maintien ou le renforcement des plantations d'essences locales (haies, arbres de haut jet). Les instructeurs sensibilisent déjà les porteurs de projets dans l'optimisation de leur foncier, soit par densification, soit pour une démarche de BIMBY. Cette orientation de service sera renforcée dans le cadre de l'objectif de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

En lien avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (schéma de gestion des eaux pluviales), les porteurs de projets sont conseillés pour gérer les eaux pluviales à la parcelle et seront incités à réduire l'imperméabilisation des terrains.

Cette démarche d'accompagnement est assurée par les instructeurs de Flers Agglo et dans le cadre des projets économiques sur les nouvelles zones (Concession Publique d'Aménagement), un conseil en amont est assuré par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage dans un objectif de labellisation RSE de ces zones.

Objectifs

- Réduire la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers
- Réduire l'imperméabilisation des projets
- Favoriser une gestion des eaux pluviales à la parcelle
- Renforcer les plantations et/ou le maintien des haies en essences locales

Maître d'ouvrage et Partenaires**Pilote**

Flers Agglo (DAM)

Partenaires / services associés

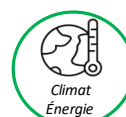
Direction de l'eau et de l'assainissement, porteurs de projets, architectes, CAUE, DDT, AMO

Indicateurs

- Taille moyenne des parcelles des projets neufs

Autres impacts sur l'environnement

Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires**Investissements**

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

A définir

Prendre en compte la biodiversité et l'Urbanisme Favorable à la Santé dans les projets publics

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire

Sous-Axe : 1-3 Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action nouvelle

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Contrat Local de Santé

Contexte

Flers Agglo à travers son Contrat Local de Santé a identifié des actions visant à sensibiliser et informer la population sur l'adaptation aux conséquences du changement climatique et réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes (fiche action 4-1 du CLS). Flers Agglo souhaite développer la connaissance des territoires et inciter les collectivités à faire évoluer leurs projets publics en prenant en compte la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Description de / des actions

- Mettre en place une grille d'analyse multicritères du type "Grille d'auto-évaluation des impacts environnementaux des actions d'une politique publique" d'AMORCE pour échanger avec les porteurs de projets publics (communes, Flers Agglo) et les amener à améliorer la conception des projets pour en maximiser l'impact environnemental en lien avec les enjeux du PCAET.
- Organiser des balades de sensibilisation avec le grand public sur le changement climatique en faisant le lien entre le contrat local de santé et le PCAET. Lors de ces journées, il s'agira d'informer sur les enjeux de santé liés à l'environnement et les bénéfices à agir.
- Sensibiliser les agents de la collectivité et les professionnels du bâtiment, les maîtres d'œuvre publics et privés à l'utilisation de matériaux eco-responsables de la phase de construction / rénovation au devenir du bâtiment dans le cadre de la démarche "Maillons" organisée par la Région et l'ARPE.
- Favoriser les projets d'urbanisme favorable à la santé

Objectifs

- Prendre en compte les enjeux du PCAET, de la biodiversité et de l'urbanisme favorable à la santé dans les projets des communes et de Flers Agglo
- Sensibiliser le grand public sur le changement climatique et sur la biodiversité

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAM, DAT, DG, DP)

Partenaires / services associés

Association Régionale de Promotion de l'Ecoconstruction en Normandie, OFB, CPIE,

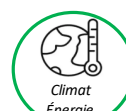
Indicateurs

- Nombre de projets analysés en amont avec une grille multicritère
- Nombre de participants aux manifestations
- Augmentation du choix des matériaux durables dans les cahiers des charges des marchés publics de la collectivité

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat
Énergie



Déchets
Économie
circulaire



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

1000 €/an pour les journées de sensibilisation et le reste à définir

Aides / Subventions potentielles

A définir

Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique

Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives

Sous-Axe : 2-1 Développer et accompagner les emplois dans la transition écologique

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : TD 2030, Territoire d'industrie, Action cœur de ville, Petites villes de demain

Contexte

Flers Agglo accompagne les acteurs économiques dans la transition écologique. Elle initie des partenariats visant à développer et accompagner les entreprises dans la transition écologique afin de contribuer au développement d'un territoire attractif et préservé.

Elle cible notamment le développement économique avec un soutien renforcé des porteurs de projets (commerçants, artisans et entreprises) qui souhaitent mener une démarche de transition écologique et énergétique.

Description de / des actions

- Formaliser des plans d'actions de soutien et d'accompagnement des porteurs de projets
- Proposer aux entreprises des actions concrètes de réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES et de stockage de carbone. Par exemple avec la plantation de haies, Label éco-défis, Label RSE
- Mettre en lien les porteurs de projets avec les acteurs relais spécialisés dans la transition écologique et énergétique (EX : référents chambres consulaires, ADEME, associations)
- Créer des clubs entreprises dans les nouvelles zones d'activités
- Créer une newsletter et communiquer sur les avantages de la décarbonation des activités

Objectifs

- Soutenir le développement économique du territoire et engager des démarches de décarbonation : sobriété des matières premières, économie circulaire et réemploi, recours aux énergies renouvelables, performance thermique des process et développer des réseaux d'acteurs engagés dans la transition écologique des entreprises et du commerce

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAT)

Partenaires / services associés

Chambres consulaires, ADEME, Région, Etat (Fonds Vert), PETR, Europe (LEADER / FEDER), CMA

Indicateurs

- Nombre d'entreprises inscrites prenant part annuellement au dispositif de décarbonation
- Nombre de clubs entreprises et d'entreprises adhérentes

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

NA

Fonctionnement

Temps humain interne

Aides / Subventions potentielles

A définir

Développer des zones d'activités labellisées RSE

Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives

Sous-Axe : 2-1 Développer et accompagner les emplois dans la transition écologique

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action nouvelle

Échéance : Long terme

Plans et programmes liés : Territoire d'industrie, Label RSE Régional et Contrat d'Action Territoriale

Contexte

Afin de développer un territoire économiquement attractif et préversé, Flers Agglo a initié une stratégie de sobriété foncière (étude ADEPE / Friches / Développement de nouvelles zones labellisées RSE) et sur la base d'une étude d'opportunités économiques a conclu une concession publique d'aménagement multisites pour sept futures zones à développer d'ici vingt ans.

Une recherche de labellisation RSE est poursuivie pour ces zones d'activités économiques.

Description de / des actions

Flers Agglo souhaite favoriser la mise en place de la RSE sur son territoire et souhaite engager les forces vives dans cette démarche. Dans le cadre du développement économique de ses zones d'activités, la Direction de l'Attractivité du Territoire a également établi une charte RSE qu'elle souhaite faire appliquer aux entreprises récemment installées sur les nouvelles zones d'activités économiques voire aux entreprises souhaitant s'engager dans la transition écologique des autres zones.

Objectifs

Tendre vers une labellisation de l'ensemble des nouvelles zones ou tout du moins instaurer une démarche de développement durable en amont de la création de ces zones.

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAT)

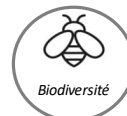
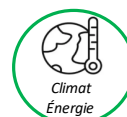
Partenaires / services associés

Région, Département, SHEMA,

Indicateurs

- Nombre de zones labellisées
- Niveau de labellisation des zones
- Nombre d'entreprises ayant signé la charte RSE

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

Bonification de la Région

Mise en œuvre des éco-défis en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives

Sous-Axe : 2-1 Développer et accompagner les emplois dans la transition écologique

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : TD2030

Contexte

Flers Agglo en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a mis en place le dispositif "Ensemble relevons des Éco-défis". Ce dispositif déployé depuis 2022 sur le territoire, ambitionne de faire relever aux entreprises du territoire des défis plus vertueux de la transition écologique sur 6 thématiques de préservation de l'environnement et de valorisation des ressources dans leurs pratiques quotidiennes.

Avec plus de 90 entreprises suivies en 3 ans, Flers Agglo souhaite poursuivre la mise en place des Éco-défis et le proposer à de nombreuses entreprises.

Description de / des actions

Dans une perspective de soutien au tissu économique local, Flers Agglo et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) souhaitent poursuivre les éco-défis. Cette démarche vise à proposer aux commerçants des solutions concrètes à propos de la transition écologique sur la base de critères prédéfinis par Flers Agglo. Flers Agglo souhaite proposer ce dispositif aux entreprises qui s'installent dans les nouvelles zones d'activités afin de consolider leurs engagement dans la démarche RSE qui est portée conjointement sur ces zones.

Objectifs

- Proposer des solutions concrètes de transition écologique sur la base de cibles prédéfinies
- Assurer sa pérennité

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAT)

Partenaires / services associés

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

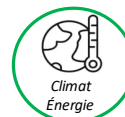
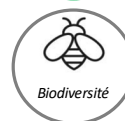
Indicateurs

- Nombre de porteurs de projets inscrit dans la démarche
- Nombre moyen de critères retenus par les porteurs de projets
- Nombre de porteurs de projets poursuivant la démarche à N+3

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

À définir

Fonctionnement

Convention de partenariat avec la CMA (environ 18 000€)

Aides / Subventions potentielles

CMA

Valoriser les circuits-courts auprès de la population

Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives

Sous-Axe : 2-2 Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : Projet Alimentaire Territorial

Contexte

Flers Agglo s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT a pour ambition de créer une boucle vertueuse sur un territoire entre les producteurs et les consommateurs autour d'une nourriture saine et produite localement pour un bilan carbone le plus bas possible et une commercialisation en circuits courts. Après un diagnostic territorial, certains freins et leviers ont été identifiés et permettent à l'Agglo de définir 5 axes de travail : Adapter les productions aux besoins du territoire, Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective, Valoriser les circuits courts auprès de la population, Créer un cadre de coopération pour une gouvernance alimentaire territoriale et des actions transverses aux 4 objectifs.

Description de / des actions

Afin de valoriser les circuits courts sur son territoire, Flers Agglo souhaite :

- Créer un référentiel des producteurs vendant en circuits-courts et issus du territoire
- Mettre en place une caisse commune alimentaire sur le territoire de Flers Agglo et conventionner des producteurs locaux
- Sensibiliser aux enjeux de saisonnalité, d'équilibre alimentaire, de production locale et au gaspillage alimentaire auprès de divers publics
- Fédérer les producteurs locaux et les consommateurs dans le but de faire connaître une agriculture durable et une alimentation de qualité, accessible à tous

Objectifs

- Sensibilisez le grand-public à l'importance des circuits-courts et de la consommation locale, fait maison, de saison
- Sensibiliser la population sur des actions de réduction des déchets et du gaspillage alimentaire
- Mettre en place un circuit de ramassage auprès des producteurs locaux au profit des structures d'aides alimentaires
- Modification des pratiques alimentaires des personnes accompagnées

Indicateurs

- Nombre de personnes concernées par les actions du PAT sur la précarité alimentaire
- Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Nombre de producteurs sollicités acceptant de faire des dons
- Nombre de ménages impliqués dans le projet de la caisse commune alimentaire

Maître d'ouvrage et Partenaires

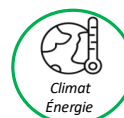
Pilote

Flers Agglo (DAT)

Partenaires / services associés

CCAS, ARS, La Béroutte, AIFR, Api potager, Bio en Normandie, SIRTOM ...

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

À définir

Fonctionnement

À définir

Aides / Subventions potentielles

DREETS (AP mieux manger pour tous)
DAT
DRAAF

Sensibiliser les élus, les agents aux enjeux agricole du territoire

Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives

Sous-Axe : 2-2 Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements

Type d'action : Sensibilisation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : Projet Alimentaire Territorial : rallye bio territoire

Contexte

Flers Agglo s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT a pour ambition de créer une boucle vertueuse sur un territoire entre les producteurs et les consommateurs autour d'une nourriture saine et produite localement pour un bilan carbone le plus bas possible et une commercialisation en circuits courts. Après un diagnostic territorial, certains freins et leviers ont été identifiés et permettent à l'Agglo de définir 5 axes de travail : Adapter les productions aux besoins du territoire, Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective, Valoriser les circuits court auprès de la population, Créer un cadre de coopération pour une gouvernance alimentaire territoriale et des actions transverses aux 4 objectifs.

Description de / des actions

- Découvrir une ferme et un agriculteur du territoire et comprendre son fonctionnement
- Comprendre les facteurs de réussite dans une démarche d'introduction de produits bio et locaux auprès des professionnels de l'alimentation dans la restauration collective
- Découvrir les enjeux et impacts des filières alimentaires locales qui concilient économie, social et environnement
- Créer un espace de dialogue entre acteurs de l'alimentation du territoire et collectivité
- Faire le lien entre alimentation et santé environnementale
- Mettre en valeur les structures partenaires expertes du territoire

Objectifs

- Améliorer le socle de connaissances des agents et des élus en matière de production et d'alimentation locale

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAT)

Partenaires / services associés

Bio en Normandie

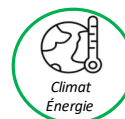
Indicateurs

- Nombre de présence des agents et élus
- Nombre de partenaires co organisateur
- Nombre de partenaires experts

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

4 500,00 €

Fonctionnement

1 ETP
Mise à disposition de salle
Mise à disposition de véhicule

Aides / Subventions potentielles

DRAAF

Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective

Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives

Sous-Axe : 2-2 Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements

Type d'action : Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Projet Alimentaire Territorial : accompagner la restauration collective à la réglementation EGAlim

Contexte

Flers Agglo s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT a pour ambition de créer une boucle vertueuse sur un territoire entre les producteurs et les consommateurs autour d'une nourriture saine et produite localement pour un bilan carbone le plus bas possible et une commercialisation en circuits courts. Après un diagnostic territorial, certains freins et leviers ont été identifiés et permettent à l'Agglo de définir 5 axes de travail : Adapter les productions aux besoins du territoire, Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective, Valoriser les circuits court auprès de la population, Créer un cadre de coopération pour une gouvernance alimentaire territoriale et des actions transverses aux 4 objectifs.

Description de / des actions

Afin d'augmenter l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective, Flers Agglo à travers le PAT devra intégrer la réglementation issue de la loi EGALIM dans la restauration collective. Les actions pour la mise en oeuvre sont :

- Réaliser un diagnostic du GIP de Flers pour l'accompagnement de la conduite du changement vers une alimentation plus durable
- Accompagner les restaurations collectives du territoire à l'outil ma.cantine.gouv et la télédéclaration
- Sensibiliser les parties prenantes (mangeurs, agents, personnels, directions, élus...) à de nouvelles pratiques alimentaires

Objectifs

- Proposer des repas respectant la loi EGALIM et former le personnel à de nouvelles pratiques alimentaires

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAT)

Partenaires / services associés

L.Evolution + Bio en Normandie

Indicateurs

- Part des achats bio et locaux au sein du restaurant collectif
- Suivi de l'application des critères de la loi EGAlim dans nos restaurations collectives

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

1 ETP
Mise à disposition d'un véhicule
Prestataires

Aides / Subventions potentielles

DRAAF
DAT

Construire et dispenser un cycle d'animation auprès de scolaires sur les thématiques du paysage agricole normand, de la production maraîchère et de l'équilibre alimentaire

Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives

Sous-Axe : 2-2 Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements

Type d'action : Sensibilisation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Projet Alimentaire Territorial : la nature dans l'assiette

Contexte

Flers Agglo s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT a pour ambition de créer une boucle vertueuse sur un territoire entre les producteurs et les consommateurs autour d'une nourriture saine et produite localement pour un bilan carbone le plus bas possible et une commercialisation en circuits courts. Après un diagnostic territorial, certains freins et leviers ont été identifiés et permettent à l'Agglo de définir 5 axes de travail : Adapter les productions aux besoins du territoire, Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective, Valoriser les circuits court auprès de la population, Créer un cadre de coopération pour une gouvernance alimentaire territoriale et des actions transverses aux 4 objectifs.

Description de / des actions

Pour valoriser les circuits-courts du territoire, la création de contenus digitaux permet la présentation des exploitations agricoles du territoire.

- Présenter les exploitations agricoles, d'éleveurs bio
- Présenter à travers des podcasts la transmission et l'installation réussies d'exploitants ainsi que des actions d'insertions de produits bio et locaux dans un collège de Flers.

Objectifs

- Sensibiliser 25 à 50 enfants ou jeunes par an via le dispositif

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAT)

Partenaires / services associés

-

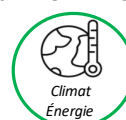
Indicateurs

- Nombre d'établissement par an au cycle d'animations
- Nombre d'élèves sensibilisés

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat
Énergie



Déchets
Économie
circulaire



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

1 ETP
Mise à disposition d'un véhicule

Aides / Subventions potentielles

DRAAF
ASV
PAT

Créer un restaurant d'insertion solidaire valorisant les circuits courts

Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives

Sous-Axe : 2-2 Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements

Type d'action : Adaptation

État d'avancement : Action nouvelle

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Projet Alimentaire Territorial : création d'un restaurant d'insertion et solidaire au sein du pôle Economie Sociale et Solidaire

Contexte

Flers Agglo mène un projet de création d'un pôle dédié à l'économie sociale et solidaire "Le Pré 9" situés à St Georges des Groseillers. S'il a une réelle vocation économique, ce pôle ESS a aussi pour objectif d'être un lieu de vie, d'innovation sociale et d'expérimentation. Flers Agglo souhaite qu'un restaurant d'insertion soit implanté au pôle ESS afin d'en faire un élément clé d'animation et de vie du lieu. À ce titre, une étude d'opportunité a été menée par l'Adress Normandie en 2023, elle a confirmé l'opportunité de ce projet et la volonté de la Régie des quartiers d'en être la structure porteuse.

Description de / des actions

La Régie de Quartiers de la ville de Flers a lancé un diagnostic et un montage de projet pour la création d'un restaurant d'insertion et solidaire. Il sera situé au sein du nouveau Pôle d'Economie Sociale et Solidaire (ouvert en fin 2023), Le Pré 9, à St-Georges-des-Groseillers qui est en cours de réhabilitation par le cabinet d'architecte KOYA (éco-conception).

Objectifs

- Proposer une cuisine élaborée à partir de produits locaux ou de saison
- Diversifier les activités de la Régie des quartiers
- Faire des découvrir les métiers de la restauration à des publics en insertion
- Proposer des ateliers cuisine

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAT)

Partenaires / services associés

Adress, Régie des quartiers, Koya, services de l'Etat

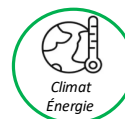
Indicateurs

- Nombre de personnes concernées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers, dans le secteur de l'ESS
- Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution (GMS) et/ou de transformation et/ou CMA, CCI

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

A définir

Adapter les productions aux besoins du territoire et aux changements climatiques

Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives

Sous-Axe : 2-3 Soutenir une offre de services prenant en compte les nouveaux enjeux du territoire (santé, climat,

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action nouvelle

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : Projet Alimentaire Territorial et Climaterra

Contexte

Flers Agglo s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT a pour ambition de créer une boucle vertueuse sur un territoire entre les producteurs et les consommateurs autour d'une nourriture saine et produite localement pour un bilan carbone le plus bas possible et une commercialisation en circuits courts. Après un diagnostic territorial, certains freins et leviers ont été identifiés et permettent à l'Agglo de définir 5 axes de travail, notamment : Adapter les productions aux besoins du territoire, Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective, Valoriser les circuits-courts auprès de la population, Créer un cadre de coopération pour une gouvernance alimentaire territoriale, Actions transverses aux 4 objectifs

Sur le territoire de Flers Agglo, le domaine agricole représente un enjeu majeur dans l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES). En effet, selon l'Observatoire Régional Energie-Climat-Air de Normandie (ORECAN), l'agriculture représente 45,4% des émissions de GES du territoire. Cela s'explique par l'utilisation des fertilisants azotés et aux effluents d'élevage qui engendrent des émissions d'ammoniac (NH3).

Description de / des actions

Afin de rendre plus résilient le territoire face aux conséquences du changement climatique, Flers Agglo devra :

- Mettre en œuvre un projet d'espace Test agricole
- Etudier une convention avec les partenaires agricoles pour accompagner les agriculteurs à adapter leurs pratiques aux conséquences du changement climatique
- Accompagner la profession agricole dans la transition écologique en vue de la réduction des consommations d'énergie, de la réduction des émissions de GES et le stockage carbone
- Accompagner le développement d'une agriculture biologique

Objectifs

- Créer un lieu dédié à la promotion, à la formation et à la valorisation d'une ou plusieurs productions biologiques au sein du territoire
- Accompagner les agriculteurs dans la transition écologique
- Protéger la qualité des sols et de l'air

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAT, DAM)

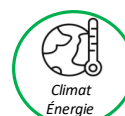
Partenaires / services associés

Rhizome, CIVAM, Bio en Normandie, Chambre d'Agriculture

Indicateurs

- Identification d'un lieu
- Identification d'un ou plusieurs porteurs de projet

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

DRAAF
LEADER

Mettre en place un budget participatif orienté vers des projets d'éco-citoyenneté

Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives

Sous-Axe : 2-3 Soutenir une offre de services prenant en compte les nouveaux enjeux du territoire (santé, climat,

Type d'action : Adaptation

État d'avancement : Action nouvelle

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : 0

Contexte

Le budget participatif est un dispositif qui permet à des citoyens non élus de participer à la conception ou à la répartition des finances publiques. Le mode de décision (réunions, vote physique, plateforme en ligne), le montant et la nature des projets financés peuvent varier d'un projet à l'autre. Il existe plusieurs modes de fonctionnement d'un budget participatif, les habitants peuvent définir des priorités dans les choix budgétaires et chargent des délégués de porter leurs projets auprès des services de la ville (modèle pyramidal), soit tous les habitants peuvent prendre part à la décision, de la proposition au vote (modèle horizontal). Ce modèle dit horizontal représente 90% des budgets participatifs en 2018.

Les projets peuvent concerner des projets d'aménagement de proximité ou des projets plus structurants. La démarche vise avant tout à améliorer le cadre de vie des habitants.

Description de / des actions

Dans le but de renforcer la participation citoyenne du territoire, Flers Agglo décide d'innover en instaurant un budget participatif qui sera orienté vers des projets d'éco-citoyennetés. Pour la mise en application, il faudra :

- Choisir un montant et définir des critères de sélection ;
- Définir si les appels à projets se font avec ou sans présélection des habitants ;
- Etudier et chiffrer les projets par les services municipaux Inscrire une grille de notation accessible dans le règlement du budget participatif;
- Etre en cohérence avec les engagements des communes de Flers Agglo en matière de transition écologique ;

L'exigence de ce budget participatif doit être progressif et transparent. Elle doit figurer dans le règlement et il est nécessaire de bien informer les participants en amont.

Objectifs

Renforcer la participation citoyenne et permettre à chacun de s'impliquer dans la transformation du territoire.

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DG)

Partenaires / services associés

-

Indicateurs

- Rédaction de la grille d'évaluation
- Nombre de projets accompagnés
- Nombre de projets réalisés

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat
Énergie



Déchets
Économie
circulaire



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

A définir

Instaurer un bonus pour l'attribution par Flers Agglo de subventions aux associations prenant en compte le changement climatique

Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives

Sous-Axe : 2-3 Soutenir une offre de services prenant en compte les nouveaux enjeux du territoire (santé, climat,

Type d'action : Sensibilisation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : -

Contexte

Flers Agglo dispose sur son territoire d'un maillage important d'associations. Elles sont des acteurs incontournables pour faire vivre et dynamiser le territoire. Flers Agglo souhaite emmener les associations dans des démarches de transition écologique. Pour ce faire, Flers Agglo étudiera la possibilité d'attribuer un bonus de subvention aux cas par cas, aux associations qui meneront des actions innovantes et quantifiables de gains environnementaux afin de renforcer et d'encourager le tissu associatif à adopter des démarches durables.

Description de / des actions

- Ajouter dans le formulaire de demande de subvention et dans les conventions un paragraphe sur l'attention portée par Flers Agglo aux questions environnementales
- Ajouter au besoin des clauses pour définir un périmètre d'acceptabilité sur les conséquences environnementales des activités qui sont souvent des activités destinées à créer du lien social, un élément important de la démarche d'adaptation
- Demander un reporting sur la politique de l'association en matière d'environnement au sein du bilan d'activité
- Encourager les associations à quantifier l'impact de leurs actions environnementales

Objectifs

Valoriser les projets portés par les associations qui s'intègrent dans la transition écologique et énergétique

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DG)

Partenaires / services associés

-

Indicateurs

- Nombre de conventions clausées
- Nombre d'associations suivies par reporting
- Taux d'association ayant bénéficié du bonus

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat
Énergie



Déchets
Économie
circulaire



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

A définir

Accompagner la planification énergétique territoriale

Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie

Sous-Axe : 3-1 Encourager le déploiement des énergies renouvelables

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Long terme

Plans et programmes liés : Contrat d'Objectifs Territorial, Plan Climat Air Energie Territorial

Contexte

Pour mettre en oeuvre les objectifs de la transition énergétique, les collectivités territoriales, et notamment les intercommunalités, sont positionnées par les textes de loi (NOTRe, MAPTAM, TECV, ALUR) comme un échelon incontournable. A la suite de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, Flers Agglo envisage de renforcer sa stratégie énergétique, sa planification territoriale et sa programmation opérationnelle en se lançant dans un Schéma Directeur des Energies (SDE).

Le SDE est un élément central de planification énergétique qui doit être réalisé en cohérence et en compatibilité avec les diagnostics et prospectives des documents de planification du territoire. Il dispose de spécificités, le distinguant généralement d'une planification énergétique standard.

Description de / des actions

Pour mettre en oeuvre le Schéma Directeur des Energies, Flers Agglo devra réaliser plusieurs étapes :

- Tout d'abord de préfiguration, en identifiant les liens entre le SDE et les autres politiques sectorielles, l'organisation de la gouvernance partagée, les partenaires internes et externes à mobiliser, les moyens pour la mise en oeuvre du SDE.
- Ensuite, l'étape de diagnostic permettra de connaître le périmètre de l'étude, les données nécessaires disponibles en interne, le niveau d'analyse et de données pour agir et la représentation des résultats du diagnostic.
- Mise en place d'une stratégie pour se questionner sur l'utilité des scénarios du SDE, déterminer les ambitions données au SDE dans le cadre des objectifs de la transition écologique et énergétique, à quels horizons de temps, les objectifs et impacts.
- Pour ensuite arriver à sa mise en oeuvre.

Objectifs

- Optimiser le mix énergétique grâce à une analyse territoriale fine du système énergétique
- Mettre en relation les partenaires du territoire pour faciliter la transition énergétique afin de sortir d'une vision en silos de l'énergie
- Concevoir un plan d'actions mobilisant l'ensemble des politiques publiques locales

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo

Partenaires / services associés

ENEDIS, EDF, GRDF, TE61, ADEME, banques, entreprises, collectivités, habitants

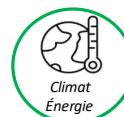
Indicateurs

- La dépense énergétique sur le territoire et la facture énergétique moyenne des habitants
- Les coûts globaux d'extension et de renforcement des réseaux énergétiques
- Les recettes générées par les investissements dans la production d'énergies
- Les économies générées par les investissements dans la réduction de la consommation d'énergie

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat Énergie



Déchets Économie circulaire



Ressource en eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

A définir

Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables

Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie

Sous-Axe : 3-1 Encourager le déploiement des énergies renouvelables

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action nouvelle

Échéance : Long terme

Plans et programmes liés : Contrat d'Objectifs Territorial, Plan Climat Air Energie Territorial

Contexte

Face aux crises climatiques et énergétiques, la France a défini une feuille de route dans laquelle l'objectif principal est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. La stratégie de transition énergétique du Gouvernement repose sur quatre piliers : la baisse de la consommation d'énergie, grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique et l'augmentation de la production d'énergie décarbonée avec le déploiement des énergies renouvelables (ENR). Du côté de la production, l'accélération du déploiement des ENR à court terme est absolument nécessaire pour garantir la sécurité d'approvisionnement énergétique et maintenir la compétitivité des territoires et entreprises. En Normandie, l'Observatoire Régional Energie Climat Air (ORECAN) met à disposition des données de production et de consommation d'énergie, ainsi que d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. En 2022, sur le territoire de Flers Agglo 84% de l'énergie consommée est importée. Quant à la production d'ENR, elle représente 16% de la consommation énergétique (soit environ 233GWh). Les principales sources de production d'ENR sont le bois collectif, industriel et domestique, le biogaz ainsi que l'aérothermie.

Description de / des actions

Dans la perspective d'accélérer la transition énergétique, Flers Agglo devra mettre en place plusieurs actions :

- Accompagner le développement de toute filière locale de production d'énergies renouvelables : l'énergie solaire photovoltaïque et thermique (projet de parc ombrière sur le site de Normand Innov), la réutilisation de la chaleur fatale dans les entreprises du territoire, la méthanisation raisonnée, la filière éolienne selon le potentiel et les capacités du territoire, la filière bois, la géothermie (étude de faisabilité sur Capfl'o) par la sensibilisation des acteurs
- Développer des partenariats avec les acteurs locaux
- Etudier la faisabilité d'extension des réseaux publics de chaleur existants
- Intégrer l'étude des énergies renouvelables lors des nouveaux investissements de la collectivité

Objectifs

- Garantir une sécurité d'approvisionnement énergétique
- Décarboner l'économie
- Maintenir la compétitivité du territoire et des entreprises

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DG)

Partenaires / services associés

Etat, Région, Département, collectivités, Ademe, entreprises,

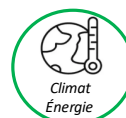
Indicateurs

- Nombre de projets accompagnés
- Nombre de nouvelles installations sur le territoire
- Puissance installée sur le territoire
- Nombre de campagnes de sensibilisation
- Nombre de KWh décarboné

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

A définir

Prévenir, réduire et valoriser les déchets

Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie

Sous-Axe : 3-2 Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : Programme Local de Prévention des Déchets (PLDP) du SIRTOM Flers Condé

Contexte

La prévention de la production des déchets vise à réduire les impacts environnementaux liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets. Il y a deux catégories de prévention : en amont des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et la prévention aval portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.

Flers Agglo adhère au SIRTOM Flers-Condé en Normandie qui a pour mission d'assurer le service public d'élimination des déchets. En effet, il possède à la fois la compétence "collecte" et "traitement".

Description de / des actions

- Participer à la réduction des impacts environnementaux et sanitaires, de la raréfaction des ressources naturelles en rappelant la hiérarchie à mettre en place dans tout programme de gestion des déchets
- Communiquer sur les supports de Flers Agglo sur le tri des déchets, la valorisation des déchets et les filières de traitement des déchets avec l'appui du SIRTOM
- Identifier des endroits stratégiques avec le SIRTOM pour déployer des poubelles bi-flux sur la ville de Flers, Le Grais et Ménéil Hubert sur Orne
- Poursuivre la communication sur le passage des sacs transparents pour les ordures ménagères effectué par le SIRTOM
- Mettre à disposition des données au SIRTOM pour relancer un PLPDMA dans les prochaines années
- Recenser les acteurs de l'économie circulaire et les identifier dans un annuaire en ligne pour encourager le grand public à la réparation et au réemploi
- Maintenir les défis "Zéros déchets" avec le SIRTOM et communiquer sur les résultats auprès du grand public à travers les différents canaux de diffusion de Flers Agglo et de la presse locale

Objectifs

- Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services
- Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation
- Développer le réemploi et la réutilisation
- Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets
- Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo

Partenaires / services associés

SIRTOM, ADEME, Région

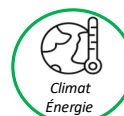
Indicateurs

- Quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant
- Quantité de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite
- Quantité de produits ménagers faisant l'objet de réutilisation/réemploi
- Quantité de gaspillage alimentaire évité

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

À définir

Fonctionnement

À définir

Aides / Subventions potentielles

ADEME dans le cadre du PAT

Accompagner les acteurs économiques dans la réduction de leurs déchets

Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie

Sous-Axe : 3-2 Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : Territoire Durable 2030, Contrat d'Objectifs Territorial

Contexte

Flers Agglo labellisée Territoire Durable 2030, suite à l'AMI de la Région Normandie, a entrepris à partir de l'année 2020, une démarche visant à favoriser l'élaboration de stratégies de développement durable sur son territoire et a également initié une démarche de labellisation économie circulaire portée par l'ADEME. Flers Agglo s'est ainsi engagée dans l'opération collective de labellisation économie circulaire qui repose sur cinq axes de travail, dont l'axe pour "Améliorer la réduction, la collecte et la valorisation des déchets". De plus, Flers Agglo s'est engagée avec l'ADEME dans la mise en oeuvre d'un Contrat d'Objectifs Territorial, celui-ci dispose d'un référentiel sur l'Economie Circulaire.

Description de / des actions

Pour favoriser le réemploi de matériaux dans les projets de construction ou de rénovation, Flers Agglo engage plusieurs actions :

- Conventionner avec Materrio, qui est une association d'entreprises du BTP travaillant sur les déchets de chantiers et du réemploi
- Réaliser un partenariat avec le réseau recyclerie Syreen qui s'occupe du réemploi des matériaux de construction
- Réhabiliter le pôle du "pré9" dédié à l'Economie sociale et solidaire. Elle est menée de façon économe et rationnelle afin de répondre aux enjeux de transition écologique notamment la réduction des gaz à effet de serre, la sobriété de matière, les matériaux biosourcés et/ou de réemploi. La toute première phase de réhabilitation actuellement en cours permet ainsi de réemployer des parquets de chambre d'immeubles amenés à être démolis, de créer des cloisons à partir de matériaux en bois récupérés dans une usine, mais aussi de créer un parement intérieur à partir de différents bois de récupération. Enfin, diverses expérimentations dont une sur la paille sont actuellement en cours afin que ce matériau biosourcé et local soit utilisé pour isoler et pour monter des murs lors de la prochaine phase de réhabilitation.

Expérimentation exemplaire et support pour les autres projets

Objectifs

- Promouvoir la réhabilitation plutôt que de nouvelles constructions
- Développer le recyclage et le réemploi des matériaux du BTP

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAT)

Partenaires / services associés

Professionnel du BTP, communes

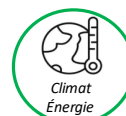
Indicateurs

- Nature et volume des matériaux issus du réemploi utilisés dans le cadre du projet du pré9
- Nombre et nature des expérimentations réalisées sur le matériau paille
- Nombre et nature des matériaux mis au point permettant d'être déployés dans la phase 2 de la réhabilitation du projet du pré9

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

A définir

Améliorer la collecte des déchets issus de l'activité de Flers Agglo et de la ville de Flers

Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie

Sous-Axe : 3-2 Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation

Type d'action : Atténuation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : Territoire Durable 2030, Contrat d'Objectifs Territorial

Contexte

Tous les acteurs du territoire sont concernés par la réduction de la production des déchets. Les collectivités et administrations publiques ont un rôle pionnier ; elles impulsent le mouvement à suivre pour changer les comportements et ainsi atteindre les objectifs fixés par les différentes lois. L'exemplarité des services publics permet de valoriser leurs actions auprès des usagers et de leurs adhérents. En interne, elle permet de rassembler les agents autour d'un projet commun.

De plus, l'atteinte d'une maîtrise des coûts de gestion des déchets des services publics est un pas supplémentaire vers la maîtrise globale des coûts du service public de gestion des déchets recherchée par l'ensemble des collectivités.

Description de / des actions

Pour améliorer la collecte des déchets issus de l'activité des services, Flers Agglo et la ville de Flers devront mettre en œuvre un projet de gestion fondé sur des actions de prévention et des solutions opérationnelles.

- Il faudra dans un premier temps définir le projet global en organisant le montage du projet, adopter une vision globale et déterminer les actions prioritaires, tout en ingérant le principe d'amélioration continue dans la démarche du projet ;
- Ensuite il faudra rassembler l'ensemble des acteurs pour expliquer le projet, les fédérer et établir des partenariats ;
- Puis d'établir un diagnostic pour ensuite analyser la situation en prenant en compte les conditions techniques et économiques de la collectivité ;
- Pour finir, les collectivités devront entretenir des rapports suivis avec l'ensemble des acteurs du nouveau dispositif.

Objectifs

- Limiter les impacts environnementaux de l'activité des services
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets des services

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DG)

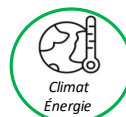
Partenaires / services associés

Acteurs, associations, entreprises privées, éco-organismes, mairies et autres établissements publics

Indicateurs

- Quantité annuelle moyenne de déchets produits par agents
- Part des déchets recyclés (kg de déchets recyclés / kg de déchets produits / an)
- Part de déchets valorisés

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

ADEME

Mettre en place un plan numérique responsable à l'échelle de Flers Agglo

Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie

Sous-Axe : 3-2 Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : 0

Contexte

Le numérique est aujourd'hui omniprésent dans le fonctionnement des collectivités, or cet usage a un impact toujours plus fort sur l'environnement. La loi pour la Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN) ainsi que la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) ont pour objectifs de favoriser les achats publics de matériels reconditionnés, de réduire les déchets, mais aussi de promouvoir le recyclage, la réparation et le réemploi des produits. C'est dans ce contexte que la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) s'engage dans une démarche de numérique responsable, afin d'optimiser son parc informatique et de maîtriser ses investissements.

Description de / des actions

Afin de mettre en place un plan numérique responsable, la Direction des Systèmes d'Information devra :

- Intégrer des démarches d'économies circulaires, notamment en privilégiant le recyclage-réemploi du matériel informatique
- Rationaliser l'usage numérique en instaurant par exemple des quotas d'impression
- Favoriser la sobriété en questionnant les besoins en services numériques
- Sensibiliser les agents de la ville de Flers et Flers Agglo aux enjeux de l'approche numérique responsable

Objectifs

- Avoir une maîtrise budgétaire
- Améliorer l'efficacité énergétique
- Sensibiliser les agents de Flers agglo au numérique responsable
- Prolonger la durée de vie de son parc informatique

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DSI)

Partenaires / services associés

Opérateur de recyclage numérique

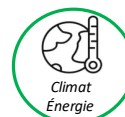
Indicateurs

- Nombre d'enlèvements de matériels informatiques par an
- Nombre d'impression
- Nombre d'achat de matériels informatiques
- Nombre de campagnes de communication

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

Matériel déjà acheté
15 écrans (2000€ par écran environ)

Fonctionnement

Coût entre 200€/300€ par écran

Aides / Subventions potentielles

NA

Développer le réseau cyclable sur le territoire de Flers Agglo

Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie

Sous-Axe : 3-3 Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Schéma Directeur Cyclable

Contexte

Le Schéma Directeur Cyclable est un document stratégique et de programmation permettant d'organiser le développement de l'usage du vélo sur un territoire. Le Schéma Directeur Cyclable de Flers Agglo, approuvé par délibération du 12 octobre 2023, a pour objectif d'aménager un territoire cyclable, de développer les services de l'écosystème vélo et de construire et diffuser une culture vélo.

Description de / des actions

Sur la base des possibilités de partage de la voirie, le Schéma Directeur Cyclable de Flers Agglo propose différents types d'aménagement (aménagement de pistes cyclables sécurisées, de bandes cyclables, d'aménagements mixtes, de voies vertes, ...) par tronçon cyclable identifié. Ces propositions d'aménagements seront à partager avec les communes du territoire et le Conseil Départemental et à confronter avec les projets communaux engagés ou à programmer.

L'autorité gestionnaire de voirie est compétente pour les aménagements cyclables et les cheminements piétonniers. Flers Agglo est compétente sur les voiries d'intérêt communautaires (entrées de ville et les ronds-points d'intérêt communautaires). Les communes sont compétentes sur les voiries communales. Pour les voiries départementales, Flers Agglo souhaite instituer un partenariat avec le Conseil Départemental de l'Orne pour le financement et la mise en œuvre des aménagements cyclables.

Objectifs

- Accompagner les communes dans leurs projets cyclables (accompagnement technique, accompagnement dans les demandes de financement, ...)
- Être interlocuteur du département de l'Orne sur les projets cyclable sur le territoire de Flers Agglo

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo

Partenaires / services associés

Communes, département de l'Orne, partenaires financiers

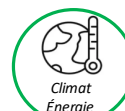
Indicateurs

- Nombre de km d'aménagements cyclables
- Nombre de communes accompagnées
- Montant du fonds de concours de Flers Agglo attribué / an

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat
Énergie



Déchets
Économie
circulaire



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

200 000 €/an

Aides / Subventions potentielles

Etat
Région
Département
ADEME

Multiplier le nombre de vélo du territoire et développer l'apprentissage du vélo

Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie

Sous-Axe : 3-3 Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Schéma Directeur Cyclable

Contexte

Le Schéma Directeur Cyclable est un document stratégique et de programmation permettant d'organiser le développement de l'usage du vélo sur un territoire. Le Schéma Directeur Cyclable de Flers Agglo, approuvé par délibération du 12 octobre 2023, a pour objectif d'aménager un territoire cyclable, de développer les services de l'écosystème vélo et de construire et diffuser une culture vélo.

Description de / des actions

Une partie des habitants de Flers Agglo ne possède pas de vélo, il faut donc faciliter l'achat ou la location de vélos. Le Vélo à Assistance Électrique offre de réelles possibilités de report modal, mais représente un coût d'achat important. Il convient par conséquent d'inciter financièrement les citoyens à acheter des vélos à l'aide de primes à l'achat et de diversifier la flotte de vélos en location.

Par ailleurs, le vélo ça s'apprend. Accompagner les jeunes à découvrir le vélo permet d'assurer une pratique sur la durée. L'appréhension à remonter sur un vélo est également souvent sous-estimée chez les moins jeunes. Que ce soit en centre-ville, où la circulation peut être dense ou en milieu rural où les vitesses sont souvent élevées, la pratique du vélo nécessite un apprentissage pour assurer la sécurité de tous.

Objectifs

- Faciliter l'achat de vélo par les habitants de Flers Agglo et développer l'apprentissage du vélo

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAM)

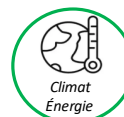
Partenaires / services associés

Agence Némus, ABCyclette, Maisons de quartiers, Education Nationale, Police Municipale

Indicateurs

- Nombre de primes distribuées / an (budget dédié),
- Nombre de location / an
- Nombre d'heures de vélo-école / an
- Nombre d'adultes mobilisés / an,
- Nombre d'heures Ecole des Sports / an,
- Nombre d'enfants mobilisés / an

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

80 000 € en 2025 (25 VAE + 5 longtails)

Fonctionnement

25 000 € / an pour les aides à achats de vélo
5 000 € / an pour savoir rouler à vélo

Aides / Subventions potentielles

ADEME (AVELO 3)

Augmenter le stationnement vélo

Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie

Sous-Axe : 3-3 Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Schéma Directeur Cyclable

Contexte

Le Schéma Directeur Cyclable est un document stratégique et de programmation permettant d'organiser le développement de l'usage du vélo sur un territoire. Le Schéma Directeur Cyclable de Flers Agglo, approuvé par délibération du 12 octobre 2023, a pour objectif d'aménager un territoire cyclable, de développer les services de l'écosystème vélo et de construire et diffuser une culture vélo.

Description de / des actions

Le stationnement est un élément clé du changement de pratique de déplacement. En effet, la peur de se faire voler son vélo figure parmi les principales raisons pour lesquelles les habitants de Flers Agglo ne l'utilisent pas. Des stationnements vélos devant les lieux d'intérêt permettent de sécuriser les vélos et d'améliorer le temps de déplacement total pour se rendre à son travail, à l'école, au sport, faire des courses...

Pour cela, il est prévu d'installer :

- des arceaux vélo aux couleurs de Flers Agglo à proximité des équipements communaux et intercommunaux, des commerces et des services,
- des abris-vélo sécurisés sur les lieux intermodaux et les lieux touristiques,
- des bornes de gonflage, de lavage et de réparation.

Objectifs

- Déployer des arceaux vélo, des stationnements vélo et des bornes de gonflage, de lavage et de réparation sur le territoire de Flers Agglo

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo, communes

Partenaires / services associés

Flers Agglo, communes

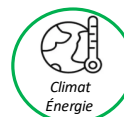
Indicateurs

- Nombre de communes ayant mis en place des arceaux vélo
- Nombre d'arceaux vélo, d'abri-vélos et de station de gonflage, lavage, et de réparation déployés sur le territoire de Flers Agglo

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

50 000 €/an pour l'installation des abris vélos et des bornes de gonflage/lavage/réparation

Aides / Subventions potentielles

Alvéole

Favoriser le développement du tourisme à vélo et des animations autour du vélo

Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie

Sous-Axe : 3-3 Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives

Type d'action : Sensibilisation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Schéma Directeur Cyclable

Contexte

Le Schéma Directeur Cyclable est un document stratégique et de programmation permettant d'organiser le développement de l'usage du vélo sur un territoire. Le Schéma Directeur Cyclable de Flers Agglo, approuvé par délibération du 12 octobre 2023, a pour objectif d'aménager un territoire cyclable, de développer les services de l'écosystème vélo et de construire et diffuser une culture vélo.

Description de / des actions

Flers Agglo dispose de paysages magnifiques, d'aménagement cyclable départemental et de projet de développement qui font et feront bientôt le bonheur des cyclistes. Le potentiel touristique/loisir est à valoriser sur le territoire. Ainsi, l'objectif est d'approfondir le tourisme à vélo, en pleine augmentation en France.

Il convient de poursuivre l'accompagnement des acteurs touristiques (hébergeurs, loueurs de cycles, réparateurs de cycles, restaurateurs, office de tourisme, sites touristiques) à adhérer à la labellisation « Accueil vélo ». Ceci permet d'améliorer leur visibilité auprès des touristes, de bénéficier de supports de communication et d'entrer dans un réseau local et national de prestataires. 16 accueils Vélo sont actuellement présents sur Flers Agglo.

Il convient également de poursuivre l'organisation des événements spéciaux l'été (concerts, marchés locaux...), et d'animer les voies vertes du territoire (VéloFrancette / Vélo'Bocage, ...).

Objectifs

- Favoriser le développement du tourisme à vélo et des animations autour du vélo

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo

Partenaires / services associés

Communes, clubs cyclotourisme, acteurs touristiques, département

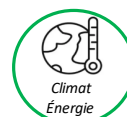
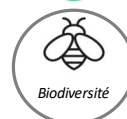
Indicateurs

- Nombre de nouveaux établissements labellisés "Accueil vélo"
- Nombre d'événements en lien avec le vélo
- Nombre d'interventions dans les écoles / an
- Nombre de formations / an

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

À définir

Fonctionnement

À définir

Aides / Subventions potentielles

À définir

Développer les transports collectifs et sensibiliser en interne à l'éco-mobilité

Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie

Sous-Axe : 3-3 Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : 0

Contexte

La mobilité est un facteur essentiel de développement et d'attractivité du territoire. Flers Agglo organise sur son territoire les transports publics Némus afin de proposer des offres diverses et variées à l'ensemble de ses habitants.

Le réseau de transports publics Némus est composé des services suivants :

- 3 lignes urbaines ;
- le transport à la demande (TAD) sur l'ensemble des 42 communes de Flers Agglo ;
- un service de court-voiturage avec l'application Karos ;
- la location de 100 vélos à assistance électrique (VAE), 3 vélos cargo et 4 remorques ;
- 35 circuits de transports scolaires.

Description de / des actions

Dans un souci de répondre aux attentes de ses habitants et de ses agents publics, Flers Agglo propose de nouveaux services et complète son offre de mobilité sur son territoire.

- En 2024, Flers Agglo a étendu la ligne urbaine n°3 à la zone des Essards et a développé son service de Transport à la Demande. En 2025, il est prévu d'augmenter sa flotte de Vélos à Assistance Électrique de son service de location moyenne durée (1 mois, 3 mois, 6 mois).
- Par ailleurs, Flers Agglo souhaite sensibiliser, former ses agents à l'éco-conduite et à l'éco-mobilité, développer sa flotte de véhicules décarbonés et en favoriser l'usage (communication, logiciel).

Objectifs

- Compléter son offre de mobilité
- Former les agents de Flers Agglo à l'éco-conduite et à l'éco-mobilité,
- Développer une flotte de véhicules communautaires décarbonée

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAM / DMRH)

Partenaires / services associés

Agence Némus

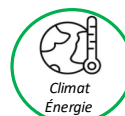
Indicateurs

- Nombre de voyages en transports urbains (lignes urbaines, TAD),
- Nombre de location de VAE / an,
- Nombre de co-voiturage courte distance réalisé / an,
- Nombre d'agents formés / an à l'éco-conduite et à l'éco-mobilité,
- % de véhicules décarbonés

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat
Énergie



Déchets
Économie
circulaire



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

Coût de l'étude sur l'utilisation des véhicules : 20 000€ HT et à définir pour le reste

Fonctionnement

Actions de communication de la DSP pour l'utilisation des transports en commun et la location de VAE
A définir pour le reste

Aides / Subventions potentielles

80% de financement par TD2030

Information du grand public sur les actions du Plan Climat Air Energie Territorial

Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique

Sous-Axe : 4-1 Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux enjeux de transition (énergie, économie circulaire, climat)

Type d'action : Sensibilisation

État d'avancement : Action nouvelle

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : 0

Contexte

En moyenne en France, les collectivités peuvent agir seulement sur 15% des émissions directes totales de leur territoire grâce à leurs compétences. Néanmoins, elles peuvent agir indirectement sur 50% des émissions du fait de leur sphère d'influence. Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, il est essentiel d'informer le grand public sur les actions menées et à mener pour lutter et s'adapter contre aux du dérèglement climatique.

Description de / des actions

Cette démarche a pour objectif d'informer les habitants des actions du Plan Climat qui seront déployées sur le territoire. Cela permettra aussi de valoriser les engagements et d'assurer la transparence des initiatives locales, à travers des canaux de communication variés (réunions publiques, supports numériques, campagnes d'information)

Objectifs

- Informer le grand public sur les actions menées par Flers Agglo sur les thématiques de la transition écologique et énergétique

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAM)

Partenaires / services associés

Associations environnementales, communes, écoles, presses journalières

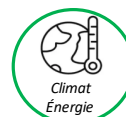
Indicateurs

- Nombre d'articles rédigés
- Nombre de panneaux mis sur le territoire
- Nombre d'animations
- Nombre d'événements

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

Moyens techniques : Panneaux d'informations, journaux, réseaux sociaux, chargé de mission PCAET

Aides / Subventions potentielles

A définir

Proposer une offre d'achat groupé d'énergie pour les particuliers

Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique

Sous-Axe : 4-1 Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux enjeux de transition (énergie, économie circulaire, climat)

Type d'action : Sensibilisation

État d'avancement : Action nouvelle

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : 0

Contexte

Après la mise en place, en 2022, d'une aide financière basée sur le calcul du reste à vivre afin d'aider les ménages flériens à payer leurs factures d'énergie, et le succès, en 2023 et 2024, de l'achat groupé de pellets, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Flers lance un achat groupé d'électricité et de gaz. L'objectif est de réduire la facture d'énergie qui pèse sur les Flériennes et des Flériens. L'opération a finalement été étendue à l'échelle de Flers Agglo.

Description de / des actions

La collectivité a lancé au printemps 2024 une consultation pour retenir un prestataire chargé de l'accompagner dans la mise en place de l'achat groupé : campagne de communication (septembre 24), réunion publique et recueil des pré-inscriptions (octobre 2024), sélection d'un fournisseur d'énergie, communication de l'offre retenue aux pré-inscrits, réunion de présentation de l'offre retenue (une offre verte pour l'électricité) une aide à la souscription des contrats (novembre et décembre 2024). L'offre retenue est un contrat de 3 ans, mais les personnes sont libres de changer de fournisseurs à tout moment.

Le prestataire se rémunère via le fournisseur d'énergie sur les contrats souscrits, l'opération est donc neutre financièrement pour la collectivité.

Objectifs

- 40% de souscription sur le taux de pré-inscrit
- Réduire la facture énergétique pour les ménages

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DSOL)

Partenaires / services associés

Ecodigo

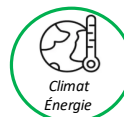
Indicateurs

- Nombre de participation
- Nombre de souscription

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

NA

Fonctionnement

Environ 0,1 ETP

Aides / Subventions potentielles

NA

Accompagner les agents et élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la qualité de l'air

Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique

Sous-Axe : 4-2 Engager les élus et agents du territoire à s'adapter aux changements climatiques et à la sobriété énergétique

Type d'action : Sensibilisation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Contrat Local de Santé - Programme de formation annuelle des RH

Contexte

Le CPIE, financé par l'ARS pour des actions de formation, peut délivrer des formations à la qualité de l'air intérieur auprès des agents de la collectivité selon les profils (agent d'entretien en espace individuel ou collectif, éducateurs/animateurs/travailleurs sociaux, personnel scolaire et de crèche) et les publics accueillis. En 2024, le service propreté avait pu en bénéficier pour les agents de son service.

Description de / des actions

Formation des agents à la qualité de l'air intérieur :

- Présentation de la qualité de l'air intérieur et différents polluants rencontrés : impact sur la santé de la qualité de l'air intérieur, les typologies des produits d'entretien et leurs usages (détergent, désinfectant, blanchissant)
- Connaissance des différents pictogrammes de danger sur les produits utilisés, gestes et équipements de protection
- Identifier les écolabels et les affichages d'émission des produits dans l'air intérieur
- Les alternatives à l'utilisation des produits dits « conventionnels »
- Les obligations réglementaires sur la qualité de l'air intérieur dans les ERP et l'implication des agents

Objectifs

- Former les agents aux polluants de l'air intérieur en vue d'une acculturation commune

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DMRH)

Partenaires / services associés

Organisme de formation

Indicateurs

- Nombre d'agents formés
- Taux de satisfaction des participants
- Quantifier les changements de pratiques suite à la formation suivie

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



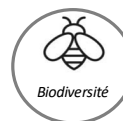
Climat
Énergie



Déchets
Économie
circulaire



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

0 € si formation assurée par CPIE car financement ARS

Aides / Subventions potentielles

CPIE/ARS

Accompagner les élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la transition écologique et le changement climatique.

Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique

Sous-Axe : 4-2 Engager les élus et agents du territoire à s'adapter aux changements climatiques et à la sobriété énergétique

Type d'action : Sensibilisation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Contrat Territorial "Eau et Climat" AESN

Contexte

Flers Agglo a initié dans le cadre du Contrat Territorial "Eau et Climat" de l'Agence de l'Eau Seine Normandie 2021-2024 des "classes d'eau" avec les vices-présidents et les élus des commissions eau/assainissement et Développement Durable de Flers Agglo. Ces demi-journées (2 à 3 par an) sont organisées par les services de Flers Agglo et permettent d'échanger entre élus et services (voir avec des partenaires invités suivant les thèmes) sur le petit et grand cycle de l'eau. Ces ateliers de sensibilisation se font sur le terrain (visite de chantiers, de sites naturels, d'équipements...). Flers Agglo souhaite s'appuyer sur cette expérience pour élargir ces "classes d'eau" aux enjeux climatiques dans le futur contrat avec l'Agence de l'eau (2025-2030) et en lien avec le PCAET.

Description de / des actions

- Péréneriser l'organisation des "classes d'eau" au nombre de 2 à 3 par an avec les élus pour les sensibiliser sur le petit et le grand cycle de l'eau
- Intégrer les questions de changement climatique et de sobriété énergétique dans les thèmes abordés lors de ces classes d'eau (exemple visite d'un site de méthanisation, visite d'une forêt avec l'ONF, ...).

Objectifs

- Sensibiliser les élus au petit et grand cycle de l'eau
- Sensibiliser les élus aux enjeux du changement climatique
- Sensibiliser les élus aux questions de sobriété énergétique et à la transition écologique

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAM/DEA)

Partenaires / services associés

Selon les thèmes abordés : Syndicat de la Rouvre, autres directions de Flers Agglo, CEN, CPIE, SIRTOM, ONF, Associations environnementales...

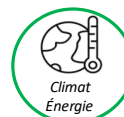
Indicateurs

- Nombre de classes élus réalisées par an
- Nombre d'élus présents aux "classes d'eau"

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat
Énergie



Déchets
Économie
circulaire



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

NA

Fonctionnement

Moyens humains internes

Aides / Subventions potentielles

NA

Prendre en compte l'impact environnemental des manifestations publiques et de l'agglomération dans leur organisation

Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique

Sous-Axe : 4-2 Engager les élus et agents du territoire à s'adapter aux changements climatiques et à la sobriété énergétique

Type d'action : Sensibilisation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Contrat d'objectifs territorial

Contexte

Flers Agglo propose chaque année une diversité d'événements sur l'ensemble de son territoire. Les différents événements, qu'ils soient d'ordre culturel, sportif, institutionnel ont vocation à rassembler ponctuellement le public. Ils sont porteurs d'impact positifs (échanges, rencontres, activités...) mais génèrent des impacts environnementaux importants : production de déchets, transport, consommation d'eau et d'énergie, restauration... C'est dans ce cadre que les collectivités de Flers Agglo se doivent de concilier manifestations et développement durable, en impliquant les parties prenantes.

Description de / des actions

- Organiser ou soutenir des événements éco-responsables en réduisant les déchets des manifestations, améliorer la valorisation des déchets existants, responsabilisant les organisateurs, sensibilisant les acteurs impliqués, valorisant les engagements pris par les organisateurs, réduisant les coûts de collecte et de traitement pour la collectivité (voir dépliant de l'ADEME)
- Formaliser une charte de critères à appliquer pour les événements organisés par le territoire, intégrant la prévention et le tri des déchets ainsi que la promotion des transports plus doux
- Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité pour autoriser ou soutenir toute manifestation festive, sportive, culturelle ou professionnelle
- Proposer des facilités pour organiser des manifestations éco-responsables : location de vaisselle, mobilités partagées

Objectifs

- Inciter le public à avoir des comportements plus responsables en le sensibilisant par la preuve
- Réduire l'impact environnemental des événements

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo

Partenaires / services associés

ADEME, Direction de la promotion, culture

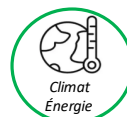
Indicateurs

- Nombre d'actions mises en place sur les événements
- Réalisation de la charte et nombre d'événements qui ont signés et appliqués la charte

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat
Énergie



Déchets
Économie
circulaire



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

A définir

Renforcer les ambitions de la commande publique durable et responsable

Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique

Sous-Axe : 4-2 Engager les élus et agents du territoire à s'adapter aux changements climatiques et à la sobriété énergétique

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : TD 2030, COT

Contexte

Impulsée dès 2003 par une politique européenne, la France a élaboré un Plan National pour des Achats Durables (PNAD). Sa vocation est d'inspirer les organisations publiques et de les inciter à adopter une politique d'achats durables. En faisant le parallèle avec son engagement dans le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de l'ADEME, Flers Agglo souhaite intégrer les ambitions nationales en améliorant ses finances et ses commandes publiques de manière plus vertueuse.

Description de / des actions

Pour renforcer la prise en compte du développement durable au sein des achats de Flers-Agglo, la Direction de l'Administration Générale (DAG) souhaite s'engager dans une démarche d'aide aux services opérationnels par les mesures suivantes :

- Réfléchir à une feuille de route autour de la commande responsable en s'inspirant des ambitions du PNAD
- Elaborer un guide des bonnes pratiques de la commande publique responsable pour la définition des besoins, le sourcing de l'offre locale et la rédaction des cahiers des charges techniques des marchés publics
- Aider à l'intégration de clauses et / ou des critères de développement durable dans les marchés

En outre, dans un objectif de montée en compétence des agents sur le sujet, la DAG propose :

- D'adhérer au RANCOPER le réseau de collectivités publiques visant à une commande publique durable
- De former les agents pour la rédaction d'une commande publique durable et responsable

La DAG s'engage de plus à prendre davantage en compte les objectifs de développement durable lorsqu'elle effectue elle-même ses achats:

- De privilégier pour les achats alimentaires les produits de saison, locaux et biologiques pour les événements ponctuels organisés par la collectivité

Objectifs

- Accroissement de la prise en compte du développement durable dans les commandes publiques de la Ville de Flers et Flers-Agglo

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers-Agglo DAG

Partenaires / services associés

Services opérationnels et élus

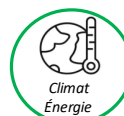
Indicateurs

- Nombre de marché prenant en compte les objectifs définis
- Nombre d'agents sensibilisés sur le sujet

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

NA

Fonctionnement

1500 € /an pour le RANCOPER
A définir pour les achats alimentaires

Aides / Subventions potentielles

NA

Mettre en place un budget vert

Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique

Sous-Axe : 4-2 Engager les élus et agents du territoire à s'adapter aux changements climatiques et à la sobriété énergétique

Type d'action : Adaptation

État d'avancement : Action nouvelle

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : TD 2030

Contexte

Avec l'entrée en vigueur du Pacte vert pour l'Europe en décembre 2019, les pays-membres de l'Union européenne se sont engagés dans une accélération des politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

Les compétences exercées par les collectivités territoriales (urbanisme, développement économique, traitement des déchets, eau, assainissement, transport, etc.) en font des acteurs centraux de la transition écologique. De plus, elles possèdent environ 20 % du parc immobilier public et supportent près de 60 % de l'investissement public civil.

L'annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » valorise les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement.

Description de / des actions

Pour mesurer l'impact du budget de Flers Agglo pour la transition écologique, la collectivité devra :

- Editer le grand-livre budgétaire et retravailler les contenus afin de pouvoir procéder à une cotation des comptes et dépenses obligatoires.
- Procéder à la cotation des dépenses préalablement triées par l'opération en analysant les postes de dépense.
- Intégrer les éléments dans le masque de saisies qui permettra de générer l'annexe normée dans le logiciel TotEM.

Pour précision, la réalisation de l'annexe environnementale se décompose en 6 axes. Toutefois, dans une logique de progressivité de la démarche, seul l'axe sur l'atténuation au changement climatique sera prise en compte sur l'exercice 2024. Cet axe correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone. Les prochains axes seront traités au fil des prochaines années.

Objectifs

- Mesurer l'effort d'investissement consenti en faveur de la transition écologique
- Faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (Dfin)

Partenaires / services associés

Direction de l'aménagement

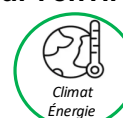
Indicateurs

- Réalisation de l'annexe "Impact du budget pour la transition écologique" sur l'axe de l'atténuation au changement climatique

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

NA

Fonctionnement

1 à 2 ETP

Aides / Subventions potentielles

NA

Elaborer et mettre en oeuvre le Contrat d'Objectifs Territorial

Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique

Sous-Axe : 4-2 Engager les élus et agents du territoire à s'adapter aux changements climatiques et à la sobriété énergétique

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action nouvelle

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : COT

Contexte

Flers Agglo s'est engagée dans un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME. Le COT permet d'impulser et renforcer le projet territorial de transition de la collectivité. En s'inscrivant dans les politiques et stratégies déjà en place sur le territoire. C'est une démarche opérationnelle inscrite sur une durée de 4 ans qui a pour finalité de valoriser la progression du territoire, quel que soit le niveau de maturité initial. Il attribue une enveloppe globalisée pour la mise en oeuvre d'une démarche permettant l'atteinte des objectifs. Flers Agglo devra se baser sur les deux référentiels de l'ADEME pour réaliser son COT : Climat-Air-Energie et Economie Circulaire.

Description de / des actions

Afin de mettre en oeuvre ce contrat d'objectifs, Flers agglo doit respecter deux étapes sur la période 2025 - 2029 :

- Premièrement, elle renforcera son diagnostic territorial grâce à l'appui des deux référentiels. En parallèle, Flers Agglo devra réaliser un audit de sa politique, renforcer sa gouvernance interne et externe pour plus de transversalité et d'élaborer son plan d'actions. Cette phase pourra s'étendre jusqu'à 18 mois.
- Puis dans un deuxième temps, Flers Agglo se chargera de mettre en oeuvre son plan d'actions jusqu'à la fin de la 4ème année.

Objectifs

- Renforcer le diagnostic territorial
- Renforcer la politique Climat-Air-Energie et Economie Circulaire
- Elaborer le plan d'actions
- Mettre en oeuvre le plan d'actions

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

Flers Agglo (DAM)

Partenaires / services associés

ADEME

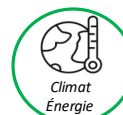
Indicateurs

- Réalisation du diagnostic territorial en 2026
- Validation de l'audit 2026
- Réalisation du plan d'actions 2026
- Niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le COT

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air

Climat
ÉnergieDéchets
Économie
circulaireRessource en
eau

Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

Chargé de projet COT

Aides / Subventions potentielles

Part Fixe : 75 000€

Part variable : 275 000€

Analyse des impacts environnementaux potentiels, opportunités et points de vigilance de l'évaluation Environnementale Stratégique

Fichers Actions	Qualité de l'air	Climat / Energie	Déchets et économie circulaire	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES
Action 1 - Accompagner la rénovation énergétique des logements privés	Positif	Positif	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	*Diminution des consommations énergétiques *Favorise la sobriété énergétique *Amélioration du confort thermique en hiver et été *Diminution de la facture énergétique du territoire *Dynamise la filière de rénovation énergétique locale *Amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population (par la qualité de l'air intérieur) *Diminution de la demande d'artificialisation des sols *Possible réduction des COV,PM et NOx	*L'origine des matériaux utilisés pour les travaux *L'élimination des déchets des chantiers de rénovation *Les renovations des bâtiments anciens peuvent avoir une incidence sur les espèces nichantes habitant dans les combles et anfractuosités des bâtiments anciens
Action 2 - Accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux et communaux	Positif	Positif	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	*Diminution des consommations énergétiques *Favorise la sobriété énergétique *Amélioration du confort thermique en hiver et été *Diminution de la facture énergétique du territoire *Dynamise la filière de rénovation énergétique locale *Amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population (par la qualité de l'air intérieur) *Diminution de la demande d'artificialisation des sols *Possible réduction des COV,PM et NOx	*L'origine des matériaux utilisés pour les travaux *L'élimination des déchets des chantiers de rénovation *Les renovations des bâtiments anciens peuvent avoir une incidence sur les espèces nichantes habitant dans les combles et anfractuosités des bâtiments anciens *Equilibrer spatialement les renovations en fonctions des besoins *Coordonner les actions de transport publics afin que les logements renovés soit attractifs et bien desservis
Action 3 - Accompagner la rénovation énergétique des locaux à vocation économique	Positif	Positif	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	* Diminution des consommations énergétiques * Favorise la sobriété et l'efficacité énergétique * Amélioration du confort thermique pendant les périodes de fortes chaleurs * Amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population (qualité de l'air interieur) * Diminution de la facture énergétique du territoire * Dynamise la filière de la rénovation énergétique *Diminution de la demande d'artificialisation des sols *Possible réduction des COV,PM et NOx	*L'origine des matériaux utilisés pour les travaux *L'élimination des déchets des chantiers de rénovation *Les renovations des bâtiments anciens peuvent avoir une incidence sur les espèces nichantes habitant dans les combles et anfractuosités des bâtiments anciens
Action 4 - Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété des bâtiments publics	Positif	Positif	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	*Réduction des dépenses énergétiques *Réduction de la facture énergétique du territoire *Réduction des consommations énergétiques *Favorise la sobriété et l'efficacité *Amélioration de la santé et la qualité de vie des usagers *Dynamise la filière de la rénovation énergétique *Instaurer des bonnes pratiques / éco-gestes auprès des employés qui pourraient se répercuter dans leur quotidien. *Meilleure pilotage des dépenses énergétiques *Possible réduction des concentrations de COV, PM et NOx	*L'origine des matériaux utilisés pour les travaux *L'élimination des déchets des chantiers de rénovation *Les renovations des bâtiments anciens peuvent avoir une incidence sur les espèces nichantes habitant dans les combles et anfractuosités des bâtiments anciens
Action 5 - Sensibiliser les ménages et les salariés aux ecogestes, à la sobriété et à l'efficacité énergétique	Positif	Positif	Neutre	Positif	Neutre	Positif	*Favorise la sobriété *Diminution des consommations énergétiques *Réduction de la facture énergétique du territoire *Diminution des consommations d'eau *Possible réduction des concentrations en COV,PM et Nox	Néant
Action 6 - Accompagner et améliorer la sobriété énergétique de l'éclairage public	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	*Impact positif sur la biodiversité (trame noire) *Diminution des consommations énergétiques *Réduction de la facture énergétique *Favorise le développement de la sobriété	*Possible mécontentement des habitants à cause du sentiment d'insécurité que les rues éteintes peuvent procurer

Analyse des impacts environnementaux potentiels, opportunités et points de vigilance de l'évaluation Environnementale Stratégique

Fichers Actions	Qualité de l'air	Climat / Energie	Déchets et économie circulaire	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES
Action 7 - Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles et restaurer la continuité écologique	Neutre	Positif	Neutre	Positif	Positif	Positif	*Amélioration de la qualité de l'eau *Possible réduction des concentrations en COV et NH3 *Restauration de la trame verte et bleu peut améliorer la résilience au changement climatique du territoire *Favorise l'adaptation au changement climatique *Préservation de la biodiversité avec la réstauration des cours d'eau et bocages	Néant
Action 8 - Protéger et optimiser la ressource en eau	Neutre	Positif	Neutre	Positif	Positif	Positif	*Amélioration de la qualité de l'eau *Restauration de la trame verte et bleu *Favorise l'adaptation au changement climatique	Néant
Action 9 - Améliorer la biodiversité du territoire	Positif	Positif	Neutre	Positif	Positif	Positif	*Impact positif sur la biodiversité *Valorise et renforce les services écosystémiques ainsi que la séquestration carbone *Augmente la résilience du territoire *Impact positif sur les activités humaines notamment celles de plein air *Possible réduction des particules ou poussières en suspension (PM) grâce à leurs dépôts sur les feuilles des plantes	Néant
Action 10 - Sensibiliser et faire évoluer les pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air	Positif	Positif	Neutre	Positif	Positif	Positif	*Réduction de la pollution de l'air intérieur *Possible réduction de la pollution de l'air extérieur quand les indices sont mauvais car moins de personnes prendront leur véhicule	Néant
Action 11 - Préserver et agir en faveur de la biodiversité au sein de Flers Agglo et des communes	Positif	Positif	Neutre	Positif	Positif	Positif	*Favorise la prise en compte de la TVB au niveau urbain *Favorise la biodiversité *Améliore la qualité de l'air urbain grâce à la possible réduction des particules ou poussières en suspension (PM) grâce à la captation des feuilles *Réduit les îlots de chaleur *Réduit le risque inondation par la désimperméabilisation *Améliore le cadre de vie	Néant
Action 12 - Traduire les enjeux Air Energie Climat dans le futur PLUiH	Positif	Positif	Neutre	Positif	Positif	Positif	*Renforcement de l'adaptation au changement climatique *Limite l'artificialisation des sols *Favorise la biodiversité *Favorise des aménagements positifs pour la santé *Valorisation du stockage carbone *Renforcement des actions du PCAET qui pourrait augmenter l'efficacité des mesures d'amélioration de la qualité de l'air	Néant
Action 13 - Accompagner les particuliers et investisseurs lors de l'instruction des permis de construire	Positif	Positif	Neutre	Positif	Positif	Positif	*Prévenir et limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols *Favorise la biodiversité *Favorise l'adaptation au changement climatique *Le renforcement de haies peut permettre de réduire les concentrations des particules ou poussières en suspension (PM) par le captage réalisé par les feuilles	Néant

Analyse des impacts environnementaux potentiels, opportunités et points de vigilance de l'évaluation Environnementale Stratégique

Fichers Actions	Qualité de l'air	Climat / Energie	Déchets et économie circulaire	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES
Action 14 - Prendre en compte la biodiversité et l'Urbanisme Favorable à la Santé dans les projets publics	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*Prévenir et limiter les pollutions et les impacts sur l'environnement *Favorise les matériaux éco-responsables *Favorise l'amélioration de la santé et du cadre de vie *Sensibilise la population aux enjeux environnementaux et sanitaires *Possible réduction de la pollution de l'air par la sensibilisation qui incitera les individus à avoir les bons gestes pour la réduire	*Vigilance sur la sous estimation des impacts environnementaux dans l'auto-évaluation
Action 15 - Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*Favorise l'atténuation et possiblement l'adaptation au changement climatique *Réduction des dépenses énergétiques *Limite possiblement les impacts environnementaux *Favorise le développement de l'écologie industrielle *Valorise les entreprises sur le territoire *Diminution des émissions de GES *Accompagner l'adaptation de l'économie du territoire *Possible amélioration de la qualité de l'air par la réduction des rejets polluants des énergies fossiles ou la réduction des poussières ou particules en suspension (PM) avec des projets de végétalisation	*Risque de greenwashing et de réalisation peu ambitieuses
Action 16 - Développer des zones d'activités labellisées RSE	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	*La sensibilisation et l'accompagnement des entreprises dans une démarche RSE peut permettre la diminution des émissions de GES. *Pérenisation de leurs activités et pourrait s'étendre aux autres entreprises	*Risque de greenwashing et de réalisation peu ambitieuses
Action 17 - Mise en œuvre des éco-défis en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	*Favorise l'atténuation et possiblement l'adaptation au changement climatique *Réduction des dépenses énergétiques *Limite possiblement les impacts environnementaux *Valorise les entreprises sur le territoire *Diminution des émissions de GES *Accompagner l'adaptation de l'économie du territoire *Peut permettre de développer l'économie circulaire au sein des entreprises *Pourrait permettre de réduire les rejets de polluants atmosphériques selon les actions *Pourrait soutenir le développement de comportement de sobriété	Neant en première approche
Action 18 - Valoriser les circuits-courts auprès de la population	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*Renforcer la résilience de l'agriculture permet de diminuer son impact sur l'environnement *Favorise l'autonomie alimentaire *Favorable à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé de la population *Promeut une forme de sobriété *Créer du lien et des synergies entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire à l'échelle du territoire. *Peut réduire la pollution de l'air impliquée par les véhicules	Néant en première approche

Analyse des impacts environnementaux potentiels, opportunités et points de vigilance de l'évaluation Environnementale Stratégique

Fichers Actions	Qualité de l'air Climat / Energie Déchets et économie circulaire Ressource en eau / Cycle de l'eau Milieux naturels et biodiversité Santé et qualité de vie						Opportunité EES	Points de vigilances EES
Action 19 - Sensibiliser les élus, les agents aux enjeux agricole du territoire	Neutre	Positif	Neutre	Positif	Positif	Positif	*Amélioration de la mise en œuvre de la stratégie du PAT *La sensibilisation pourrait induire des changements de pratiques alimentaires des participants *Favorise la coopération locale	Néant en première approche
Action 20 - Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*Renforcer la résilience de l'agriculture permet de diminuer son impact sur l'environnement *Favorise l'autonomie alimentaire *Favorable à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé de la population *Contribue aux modifications des pratiques alimentaires *L'approvisionnement local pourrait réduire les polluants atmosphériques liés au transport	Néant en première approche
Action 21 - Construire et dispenser un cycle d'animation auprès de scolaires sur les thématiques du paysage agricole normand, de la production maraîchère et de l'équilibre alimentaire	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*La sensibilisation et le changement des comportements des plus jeunes peuvent induire des réductions d'émissions de GES, polluants tout en favorisant de nouvelles pratiques alimentaires	Néant en première approche
Action 22 - Créer un restaurant d'insertion solidaire valorisant les circuits courts	Neutre	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*Renforce le lien social local *Favorise et soutien le développement des circuits courts et/ou de saison *Favorise l'insertion	Néant en première approche
Action 23 - Adapter les productions aux besoins du territoire et aux changements climatiques	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*Promotion de pratiques agricoles réduisant les émissions de GES ,de polluants dont des particules ou poussières en suspension (PM) *Promotion des pratiques favorisant le stockage carbone *Valorisation de l'agriculture biologique	Néant en première approche
Action 24 - Mettre en place un budget participatif orienté vers des projets d'éco-citoyenneté	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*Renforce le tissu social *La participation citoyenne va favoriser l'acceptabilité des projets et leur pertinence au regard de leurs besoins *Cela pourrait favoriser et renforcer l'impact, l'efficacité et l'acceptabilité des actions mises en œuvre via le PCAET	Néant en première approche
Action 25 - Instaurer un bonus pour l'attribution par Flers Agglo de subventions aux associations prenant en compte le changement climatique	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*L'action associative pourra permettre de favoriser , renforcer et/ou compléter l'efficacité des actions mises en œuvre via le PCAET et de manière générale sur les thématiques associées.	Néant en première approche
Action 27 - Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables	Neutre	Positif	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	*Permet la transition énergétique vers un mix bas carbone entrainant une diminution des émissions de GES *Dynamise la filière ENR&R locale *Le développement des EnR amorce la transition vers l'autonomie énergétique, il y a des incidences indirectes positives dans une logique d'adaptation.	*Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers d'aménagement, des moyens de productions d'EnR *Vigilance sur les dégradations ponctuelles ou durables que les projets peuvent impliquer
Action 28 - Prévenir, réduire et valoriser les déchets	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*Réduction des consommation énergétiques, des émissions de GES et des émissions de polluants liés au transport *Réduction des déchets *Favorise l'économie circulaire *Réduction du gaspillage alimentaire *Sensibilisation de la population à l'économie circulaire et la réduction des déchets	Néant en première approche

Analyse des impacts environnementaux potentiels, opportunités et points de vigilance de l'évaluation Environnementale Stratégique

Fichers Actions	Qualité de l'air Climat / Energie Déchets et économie circulaire Ressource en eau / Cycle de l'eau Milieux naturels et biodiversité Santé et qualité de vie						Opportunité EES	Points de vigilances EES
Action 29 - Accompagner les acteurs économiques dans la réduction de leurs déchets	Neutre	Positif	Positif	Positif	Point de vigilance	Point de vigilance	*Diminue l'impact environnemental du BTP *Intègre le secteur du BTP dans la transition écologique *Diminue la quantité de déchets en lien avec les constructions grâce à la réutilisation *Promeut l'utilisation de matériaux biosourcé pour le bâtiment	Néant en première approche
Action 30 - Améliorer la collecte des déchets issus de l'activité de Flers Agglo et de la ville de Flers	Neutre	Positif	Positif	Neutre	Positif	Positif	*Diminution des déchets produits *Réduction des impacts environnementaux des services déchets *Contribue au changement des pratiques *Contribue au renforcement de la coopération locale	Néant en première approche
Action 31 - Mettre en place un plan numérique responsable à l'échelle de Flers Agglo	Neutre	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*Diminue les émissions de GES associés au secteur du numérique *Diminue les impacts environnementaux lié au numérique *Favorise l'économie circulaire et la sobriété *Réduit l'empreinte eau ainsi que la dégradation des milieux naturels entraîné par le besoin de matière pour l'informatique	Néant en première approche
Action 32 - Développer le réseau cyclable sur le territoire de Flers Agglo	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Point de vigilance	Positif	*Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES *Développement de la mobilité douce *Possible réduction des concentrations de certains polluants atmosphériques liés aux véhicules	*Vigilance sur l'impact de l'imperméabilisation des sols dans le cadre de l'aménagement des pistes cyclables
Action 33 - Multiplier le nombre de vélo du territoire et développer l'apprentissage du vélo	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	*Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES *Développement de la mobilité douce *Possible réduction des concentrations de certains polluants atmosphériques liés aux véhicules	Néant en première approche
Action 34 - Augmenter le stationnement vélo	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Positif	*Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES *Développement de la mobilité douce *Possible réduction des concentrations de certains polluants atmosphériques liés aux véhicules *Favorise l'économie circulaire	Néant en première approche
Action 35 - Favoriser le développement du tourisme à vélo et des animations autour du vélo	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Positif	*Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES *Développement de la mobilité douce *Possible réduction des concentrations de certains polluants atmosphériques liés aux véhicules *Favorise l'économie circulaire *Favorise la coopération et le tissu social	*Vigilance sur les pressions liés au tourisme sur les milieux naturels
Action 36 - Développer les transports collectifs et sensibiliser en interne à l'éco-mobilité	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Positif	Positif	*Développement de la mobilité douce *Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES voir de certains polluants de l'air liés aux transports *Amélioration de la qualité de l'air impliquant des effets positifs sur la santé des habitants et sur la biodiversité	Néant
Action 37 - Information du grand public sur les actions du Plan Climat Air Energie Territorial	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*La sensibilisation des citoyens aux actions et enjeux du PCAET aura un impact positif sur l'ensemble des thématiques et pourrait favoriser et renforcer l'impact, l'efficacité et l'acceptabilité des actions mises en œuvre via le PCAET	Néant

Analyse des impacts environnementaux potentiels, opportunités et points de vigilance de l'évaluation Environnementale Stratégique

Fichers Actions	Qualité de l'air	Climat / Energie	Déchets et économie circulaire	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES
Action 38 - Proposer une offre d'achat groupé d'énergie pour les particuliers	Positif	Positif	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Positif	*Favorise le lien social *Favorise le développement des EnR *Réduit les émissions de GES et de polluants atmosphériques (Notamment SO2 et PM liés aux énergies fossiles) par l'achat d'une électricité verte	*L'achat groupé pourrait impliquer un effet rebond tel que les réductions de prix permise par l'achat groupé se traduisent en une augmentation des consommations énergétiques, celles ci n'étant pas neutres vis à vis de l'environnement
Action 39 - Accompagner les agents et élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la qualité de l'air	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	*Favorise la sensibilisation *Possible amélioration de la qualité de l'air par de meilleurs pratiques *Possible impact positif sur la santé	Néant
Action 40 - Accompagner les élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la transition écologique et le changement climatique.	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*Sensibilisation/ formation et changement de comportement qui peuvent induire des réductions de consommations énergétiques, émissions de polluants et de GES *Possiblement une amélioration de la qualité de l'air, qualité de vie et pratiques alimentaires selon la sensibilisation/formation *Possiblement une réduction des déchets ou de meilleurs pratiques de tri selon la sensibilisation/formation *La sensibilisation peut renforcer l'implication des élus dans les actions du PCAET et pourrait même les inciter à être plus ambitieux sur les thématiques associées	Néant
Action 41 - Prendre en compte l'impact environnemental des manifestations publiques et de l'agglomération dans leur organisation	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*Diminution de l'impact environnemental des événements *Favorise la sobriété et l'économie circulaire *Favorise la mobilité douce *Favorise la réduction des déchets liés à ces événements *Baisses des émissions GES et polluants de l'air liée au transport	Néant en première approche
Action 42 - Renforcer les ambitions de la commande publique durable et responsable	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*L'exemplarité de la collectivité conduira directement et indirectement à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité) ainsi qu'à la réduction des déchets. Cela permettra aussi une meilleure prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité selon la réalisation de l'action	Néant en première approche
Action 43 - Mettre en place un budget vert	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	*Permet d'intégrer les enjeux environnementaux dans la planification budgétaire , l'axe étant dans un premier temps limité à l'atténuation du changement climatique , les incidences sont moins transversales *Les projets visant l'atténuation du changement climatique auront par répercussion sans doute des effets positifs sur la qualité de l'air au vu des sources similaires entre GES et polluants atmosphériques	Néant en première approche
Action 44 - Elaborer et mettre en oeuvre le Contrat d'Objectifs Territorial	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	*La réalisation d'un contrat d'objectif territorial basé sur les deux référentiels complètera les actions du PCAET et les renforcera, accroissant ainsi les incidences positives au travers de toutes les thématiques.	Néant en première approche

Le plan Climat Air Energie Territoriale de Flers Agglo est se compose des 6 documents suivants :

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - CONCERTATION - PROSPECTIVE – STRATÉGIE

TOME 3 – PLAN D’ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT (EIE)

TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L’EES

CADRE DE DEPOT RÉGLEMENTAIRE

(L’élément en gras est celui objet du présent document)

L’ensemble des documents est téléchargeable sur le site internet de Flers Agglo à l’adresse : <https://www.flers-agglo.fr/mon-quotidien/environnement/plan-climat-air-energie/...>